

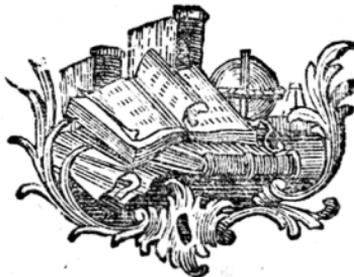
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. OCTOBRE.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lehoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

1. Octobre 1788.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sermons de M. l'abbé de Cambacérès, prédicateur du roi, chanoine archidiacre de Montpellier. Nouvelle édition. A Paris, 1788. 3 vol. in-12.

Nous ne pouvons que répéter à l'oc-
 sion de cette édition, les éloges que nous
 avons donnés à l'éloquent orateur, lorsque
 ses discours furent publiés pour la première
 fois ; ses sermons portent l'empreinte d'une
 éloquence mâle, d'un raisonnement vigou-
 reux & soutenu ; nous ne citerons que ce
 morceau, sur l'immortalité de l'ame, qui se
 trouve dans le sermon pour le jour de Pa-
 ques. „ Point de peuple, dit St. Augustin,
 „ sans en excepter les païens même, qui
 „ n'ait reconnu la vérité d'un avenir &
 „ d'une autre vie. Nous nous sommes trop

1 Mai
1782, [4
89.

„ chers à nous-mêmes pour consentir à notre
„ perte toute entière ; l'amour-propre résiste
„ en secret à la pensée de notre anéantisse-
„ ment. Qui, moi ? disoit un philosophe
„ mourant, je pourrois me persuader que l'es-
„ prit, après s'être maintenu dans un corps
„ mortel, périroit après en avoir été déli-
„ vré ? l'esclave seroit donc moins libre
„ après avoir brisé sa chaîne, la lumière
„ moins brillante après être sortie du nuage ;
„ & l'ame prisonnière ici bas, captive &
„ enchaînée par la matière, perdrait son im-
„ mortalité en brisant sa prison & ses fers !
„ Tout se tient, tout est harmonie dans la
„ nature ; ôtez l'immortalité de l'ame,
„ l'harmonie cesse, la chaîne est rompue,
„ elle finit à l'homme, & l'homme ne re-
„ monte plus jusqu'à Dieu ; Dieu même n'a
„ plus dans ses œuvres une fin digne de
„ lui, ni la vertu sa récompense. Eh ! que
„ signifient nos inquiétudes pour l'avenir ?
„ les applaudissemens de nos contemporains
„ ne nous suffisent pas, il faut que les gé-
„ nérations futures célèbrent nos louanges ;
„ notre ame s'élève avec fierté & s'élance
„ dans les siècles à venir ; nous voulons
„ y porter notre nom & qu'il y vive ; nous
„ voulons exister où nous ne ferons pas :
„ rêve extravagant, pitoyable délire qui
„ jamais ne seroit entré dans l'esprit de
„ l'homme, si cet homme n'étoit pas im-
„ mortel. La terre entière ne seroit donc
„ qu'un tombeau, & la nature une mere
„ malheureuse qui, penchée sur son urne
„ funéraire, comme une ombre défolée,
„ pleure les royaumes, les empires, les
„ générations, & les cadavres de tant de

„ villes englouties dans le gouffre du néant.
 „ O homme , ô déplorable créature , quel
 „ funeste présent t'a fait le Ciel en te don-
 „ nant le jour ! jetté sur cette terre couverte
 „ d'épines , tu déchires son sein pour te
 „ nourrir ; tu y tombes , tu t'y ensevelis bien-
 „ tôt pour jamais ; quel dessein pour un
 „ Dieu ! quelle fin pour l'homme ! éternité ,
 „ résurrection , vie à venir , vous seules
 „ pouviez expliquer l'énigme ; & , si la
 „ croyance de l'immortalité de l'ame pou-
 „ voit être fausse ou douteuse , non , il n'y
 „ auroit point sur la terre de vérité aussi
 „ précieuse que ce mensonge. L'existence
 „ de Dieu , l'immortalité de l'ame , voilà
 „ le cri de l'univers & la foi de la nature. „



*Ecole historique & morale du soldat & de
 l'officier, à l'usage des troupes de France
 & des écoles militaires, avec des por-
 traits. A Paris, chez Nyon, 1788. 3. vol.
 in-12. Prix 9 liv. reliés.*

CET ouvrage présente une multitude de
 traits de bravoure , de courage , d'intré-
 pidité , de grandeur d'ame , de soumission ,
 de subordination , enfin de toutes les vertus
 propres aux militaires ; & on y a mis par
 intervalles , soit des extraits du *Poème de
 l'Art de la Guerre* , par le feu roi de Prusse ,
 soit des réflexions morales , des maximes ,
 des proverbes , le précis des ordonnances , &c.
 L'auteur a donc raison de dire que „ cette
 „ école du soldat & de l'officier fera de la
 „ plus grande utilité. C'est une espèce de

„ bréviaire martial composé d'hymnes & de
 „ légendes, très-propres à rallumer le cou-
 „ rage, à ranimer le patriotisme ». On voit
 par plusieurs exemples cités par l'auteur,
 combien l'esprit de corps, l'idée de courage
 & de gloire, perpétuée dans un régiment,
 contribue aux succès de la guerre; & par-là
 on voit, en sens contraire, combien est mau-
 vaise la politique mesquine & ombrageuse,
 qui morcele ces corps militaires par divi-
 sions, par bataillons & compagnies épar-
 sées, les éparpille pour des missions & des expé-
 ditions différentes, & détruit le mobile pré-
 cieux qui animoit l'ensemble.

L'ouvrage fait le plus grand honneur au
 militaire François, & montre combien il a
 toujours eu d'activité, de promptitude &
 d'ardeur : on peut même dire qu'il en a
 trop; & cet excès n'a pas laissé de coûter
 quelquefois très-cher à l'état. „ Vous vantez,
 „ dit un auteur qui a la gloire de la France
 „ fort à cœur, vous vantez le courage de
 „ notre jeune noblesse : je la respecte avec
 „ vous ; j'admire sa valeur bouillante & im-
 „ pétueuse ; enfin, je lui crois de grands
 „ talens pour un coup de main : mais je
 „ cherche envain dans elle, cette patience
 „ qui fait attendre l'occasion, cette fermeté
 „ qui triomphe du malheur. Je vois son feu
 „ se rallentir aussi promptement qu'il s'al-
 „ lume. Je la vois rebutée par les obstacles
 „ d'une longue & pénible entreprise, dé-
 „ vorée par l'impatience de revoir la ca-
 „ pitale & ses plaisirs ; telle enfin en expé-
 „ dition militaire qu'en amour. Et pourquoi
 „ toutes nos guerres lointaines ont-elles eu
 „ de si funestes succès ? Pourquoi l'Italie

Autres
 réflexions

1 Mai
 1781, p.
 20. —
 1 Juillet
 1782, p.
 319.

„ a-t-elle été si souvent témoin de nos per-
 „ tes ? C'est que la légèreté des François ,
 „ c'est que leur passion pour les plaisirs ,
 „ vices nés du luxe , les rendra toujours
 „ incapables de soutenir les fatigues d'une
 „ expédition lointaine. „

A ces réflexions l'on doit en joindre une prise dans la nature de notre tactique. C'est que depuis que toutes les opérations de la guerre se font en masse , que la victoire ou la défaite est une espece de jeu de statique , la valeur & si l'on veut l'impétuosité personnelle , non-seulement est inutile , mais elle est dangereuse , en ce qu'elle dérange le mécanisme dont les effets sont calculés par le général en chef. Mais chez les nations qui n'ont pas adopté notre tactique , l'ardeur martiale , même la plus fougueuse , n'est point une chose indifférente pour la victoire. On le voit chez les Turcs , dont le courage mis en concurrence avec nos escadrons encuirassés , nos bataillons quarrés , nos canons & nos fusils-à-vent * , ont presque toujours le dessus.

* 1 Juillet
 p. 381.

Ueber das Bibellesen , &c. *Sur la lecture de la Bible en langue vulgaire. Avec quelques remarques sur les livres défendus.* A Fribourg , chez Elie Wohlgemuth. 1788.

C'EST la traduction de l'excellent *Discours* de Fénelon dont nous avons rendu compte dans le Journal du 15 Octobre 1783 , p. 262. On ne peut guere citer une plus judicieuse & plus imposante autorité , contre

la lecture de l'Écriture-Sainte, en langue vulgaire, recommandée indistinctement à tout le monde & dans tous les tems. La traduction est précédée d'un avertissement où le traducteur se plaint avec raison de la manière leste dont les matières théologiques sont traitées dans les disputes publiques, particulièrement par les gens d'une certaine académie dont il paroît peu satisfait. Il dit avoir assisté à une de ces disputes qui ne pouvoit que scandaliser les auditeurs, & donner sur-tout à la jeunesse, des idées fausses & calomnieuses des personnes & des objets les plus respectables (a). Il rend raison ensuite des motifs qui lui ont fait entreprendre cette traduction; & remarque que la défense de ne pas lire la Bible sans les dispositions convenables, sans permission, sans un guide, ou directeur, sans être assuré de l'exactitude de l'édition ou de la fidélité de

(a) Il faut convenir que souvent dans des écoles même très-catholiques, sous prétexte d'expliquer, d'argumenter, d'objeeter, on déroge au respect profond qui doit présider à tout ce qui regarde la divinité, son culte, sa parole & ses œuvres. *De Deo etiam quæ vera sunt dicere, periculum est, & non parvum. Sixtus Senensis, in Senent.* — *Cavendum est ne idipsum, quod pro honore Dei dicitur, injuria Dei esse videatur... Nam etiam quæ pro religione dicuntur, grandi metu ac disciplina dicere debemus. Salv. l. i. de Prov.* — Les païens même ont reconnu cette vérité. *Sicut æquum est homini, de potestate Deorum timidè ac pauca dicamus. Cic. Pro lege Manil.* — Un grand théologien s'avertissoit lui-même de la grande circonspection à garder dans la science qu'il professoit, en répétant souvent ce vers :

Immortalia mortali sermone docentes.

la traduction, qu'une telle défense peut être très-raisonnable & même très-nécessaire. Il ajoute qu'il y a des tems, où les saints Peres, où S. Chrysofôme lui-même si zélé pour la lecture de la Bible, s'empresseroient de l'arracher des mains des fideles ; des tems où l'esprit de curiosité, de frivolité, de critique, de plaisanterie & de blasphême, remplace la docilité sainte & la précieuse simplicité qui font sortir la lumiere des livres saints, & assurent les fruits de cette divine lecture. Or, ces tems peut-on douter que ce soient les nôtres ; & si on pouvoit hésiter un moment à le croire, les theses tudesques, extravagantes, galantes, impudentes, sur une multitude de sujets bibliques, ne suffiroient-elles pas pour nous en convaincre * ? On doit donc savoir gré au traducteur du *Discours* de Fénélon, d'avoir répandu en Allemagne, un ouvrage si plein de leçons excellentes dans tous les tems, & particulièrement importantes dans celui où nous vivons.

* 15 Oct.

1784, p.

257. —

1 Mai

1785, p.

27.



L'Art d'apprendre sans maître, & d'enseigner en même tems le Latin d'après nature, & le François d'après le Latin; mis à la portée de toutes les personnes raisonnables qui savent lire & écrire. 2e. Partie; par feu M. le Bel, avocat au parlement, & donné au public par Mlle. sa fille, maîtresse de pension. A Paris, chez Belin, 1788. 1 vol. 8vo. de 400 pag. Prix 4 liv. br.

PLU S le latin se perd, plus les méthodes de l'apprendre se multiplient; mais ces méthodes même en précipitent la chute: imaginées ou rédigées par des personnes qui n'ont qu'une très-foible connoissance de ce riche & magnifique idiôme, assorties à la frivolité d'un siècle qui prétend tout apprendre sans peine & sans effort, elles n'apprendront qu'à bégayer quelques mots d'une langue; qui pour être bien connue, demande du tems, de l'application, de la confiance, une longue lecture des poètes, orateurs, & historiens de l'ancienne Rome; & où sont les hommes qui veulent aujourd'hui se résoudre à tout cela (a)?.... Mlle. le

(a) Le seul moyen de conserver la science du latin, est dans la main des supérieurs d'ordres & sur-tout des chefs des monasteres où regnent le goût de l'application & de l'étude: il faut y exercer les jeunes étudiants, comme autrefois dans les colleges; il faut non-seulement leur mettre en main les meilleurs auteurs, mais les obliger de parler latin entr'eux, d'observer dans la lecture & dans le chant la plus exacte prosodie &c. — Maupertuis proposoit de bâtir une

Est non seulement éditeur, mais continuateur de cet *Art d'apprendre*. Voilà donc le pauvre latin tombé bien littéralement en quenouille... En même-tems paroît : *Cours de langue latine, à l'aide duquel on peut apprendre cette langue chez soi sans maître & en deux ou trois mois de lecture, par M. Lunnéau de Boisjermain; cinq cahiers de prose, huit cahiers de poésie, 8vo. 24 liv. 12. s.* Tout homme qui fait le latin à fonds, comprend sans effort ce qu'on en peut apprendre par deux ou trois mois de lecture.

Lettre d'un curé du diocèse de Lyon, à ses confreres, sur les causes de l'enlèvement de M. Bonjour, curé de Fareins, en Dombes. 1788, sans lieu d'impression, 1 vol. in-12. de 119 pages.

CE M. Bonjour est le curé qui a crucifié la fille dont il a été parlé dans le Journal du 15 Avril, pag. 606. L'auteur de la

ville latine, où cet ancien & magnifique idiôme seroit parlé & cultivé exclusivement. Cette idée qui alors paroïssoit vaine & creuse, ne l'est plus tant depuis que la frivolité & l'ignorance du siècle nous avertissent de l'anéantissement prochain de cette langue antique, importante, majestueuse, sacrée, inimitable dans ses tours & ses ressources. Mais cette *ville latine* qui prise à la lettre sera toujours une affaire de projet, ce sont les monastères; je voudrois bien ajouter: les cathédrales, les collégiales &c., mais hélas! je comprends que le zèle pour le latin n'ira pas jusques-là. — Raison de la haine qu'on porte au latin, 15 Nov. 1787, p. 409. — Organe de l'église catholique, 15 Nov. 1786, p. 407. — 15 Sept. 1784, p. 97. — Son immutabilité, *ibid.* p. 96, &c.

Lettre, en défendant hautement le thaumaturge contre feu l'archevêque de Lyon qui demanda contre lui une lettre-de-cachet, rapporte la relation détaillée de l'œuvre divine, telle qu'elle a été dressée par M. Bonjour lui-même. Nous croyons bien faire de la transcrire ici pour ceux qui ont de la peine à croire que les scènes scandaleuses & sacrileges du cimetière de S. Medard continuent toujours, qu'elles n'ont fait que changer de place & gagner de l'étendue sur un théâtre moins circonscrit quoique moins déterminé & moins célèbre. , Le 12 Octobre 1787, Etiennette Thomaffon, âgée , d'environ 30 ans, fut crucifiée dans une , chapelle de l'église de Fareins, étant debout, adossée contre un mur, les bras étendus en croix. Ses mains furent percées avec , des clous de 4 pouces & demi de longueur, qui entrèrent dans le mur d'environ un demi pouce; & les cloux qui , percerent les pieds, de la même grandeur que les premiers, n'ayant pu pénétrer la , pierre, sur laquelle portoient lesdits pieds, se riverent entre les pieds & cette pierre. , Après qu'ils eurent été arrachés, les plaies des mains ne donnerent que 2 ou 3 gouttes de sang; mais le pied gauche en répandit environ un demi verre. Cette fille s'étant aussi-tôt prosternée contre terre, les bras en croix, on étança tout d'un coup le sang, en marchant sur les pieds & les mains percées. S'étant relevée au commandement qu'on lui en fit, elle marcha sans qu'elle ressentit aucune douleur, & se servit de ses mains pour travailler comme auparavant, & a toujours continué de le

„ faire sans aucune interruption. Ce cruci-
 „ tiement avoit été annoncé deux ans au-
 „ paravant dans une vision, & trois mois
 „ avant son accomplissement la même an-
 „ nonce fut renouvelée. „

Après cela M. Bonjour prouve ample-
 ment qu'il *a dû faire cette opération, que
 c'est Dieu qui l'a commandée &c.* Nous ne
 le suivrons pas dans le détail de ses preu-
 ves, dont on pressent sans peine la nature & la
 force, pour rapporter une autre merveille
 non moins étonnante. „ Le 27 Décembre
 „ 1787, Marguerite Bernard eut les deux
 „ pieds percés de part en part avec un cou-
 „ teau, en présence de trois personnes, &
 „ fut guérie aussi-tôt par cette opération,
 „ d'une fracture à la jambe au-dessus de la
 „ cheville, fracture attestée par le chirur-
 „ gien & cinq témoins appelés pour aider
 „ à la rhabiller. La guérison a duré sans
 „ interruption, jusqu'à présent, ladite Ber-
 „ nard n'ayant cessé de marcher & d'agir
 „ comme auparavant, sans qu'il soit sur-
 „ venu ni enflure, ni inflammation, ni
 „ suppuration aux deux plaies. „ (a)

M. Bonjour prouve ensuite, comme dans
 le cas précédent, que c'est ici *une œuvre
 divine*; il le prouve sur-tout *par les faits
 qui ont précédé l'opération.* Nous laisserons
 là ces faits, pour observer par des faits sans
 nombre, par toute l'histoire de l'évangile &
 de l'église, que jamais de pareils miracles
 n'ont eu lieu parmi les fideles enfans de Jesus-

(a) Autres farces sanglantes & sacrilèges,
 1 Sept. 1787, pag. 19 & suiv.

Christ (a), que tout concourt à les assimiler à des farces de charlatans, & que s'il n'y a pas d'artifice ni d'imposture, il faut y reconnoître le concours du *pere du mensonge*, intéressé à accréditer une secte qui rend à son ténébreux empire les

(a) Le célèbre Duguet, que les Jansénistes ne soupçonneront pas de partialité, portoit de ces prétendus miracles le même jugement. Un homme qui par lui-même a observé ce phénomène des convulsions avec la plus froide attention, en parle de la sorte : „ Ne vous imaginez
 „ pas que la vertu émanée du corps du bien-
 „ heureux Pâris ait la force de ressusciter des
 „ morts, de rendre l'ouïe à un sourd, de don-
 „ ner la vue à un aveugle de naissance, de faire
 „ marcher un cul-de-jatte ; jamais elle ne s'est
 „ avisée de pareils prodiges ; non. C'est un abbé
 „ Becheran, qui, couché sur le tombeau, sauté
 „ à se briser les os, & dans des accès con-
 „ vulsifs, fait le saut de carpe sans se faire mal.
 „ Ce sont des fous qui avalent des charbons al-
 „ lumés, qui gobent comme pêches cailloux
 „ gros comme le poing, que l'on frappe des
 „ demi-heures sans qu'ils paroissent le sentir,
 „ qui souffrent dix hommes marchant sur leur
 „ ventre, &c. &c. J'ai vu dans mes voyages vingt
 „ joueurs de gibeciere, qui feroient nargue à la
 „ vertu miraculeuse émanée du corps de l'abbé
 „ Pâris . . . Nos Camifards en France se sont
 „ avisés de débiter de pareilles balivernes ; &
 „ la plupart des faits que M. Jurieu rapporte
 „ dans ses lettres pastorales, ont beaucoup d'af-
 „ finité avec les relations des miracles de l'abbé
 „ Pâris. Les a-t-on crus ? Le petit peuple a
 „ donné là-dedans pendant quelque tems : les
 „ sages en ont gémi, & ont vu avec déplaisir
 „ ces extravagances . . . Les Jansénistes ne se
 „ font pas honneur de vouloir s'accréditer par
 „ des voies aussi frivoles & des moyens si op-
 „ posés au caractère de la religion. Cicéron leur
 „ prescriit une leçon qu'ils devroient observer :

services les plus importans (a) ; & adorer en même tems avec un grand & saint pontife, la sévérité de la divine justice qui par le moyen de l'enfer même dont ils servent les vues, a couvert d'opprobre & de honte des hommes hypocrites qui ont caché sous le masque de la piété leur haine contre l'église de Jesus-Christ. (b)

L'auteur de la *Lettre*, après avoir rapporté les relations & les raisonnemens de Mr. Bonjour, n'est lui-même pas peu embarrassé à classer ses merveilles suivant les principes de la vraie théologie. Il s'arrête d'abord à les considérer précisément comme surnaturelles, & par-là il croit que l'impiété se trouve confondue. Le fait supposé, il a certainement raison, car l'impiété est réfutée par les opérations du démon tout aussi vic-

„ *Ut religio propaganda, sic superstitionis stirpes omnes ejiciendæ.* Ce n'est pas de la manière qu'ils agissent, que l'on concourt à l'avancement de „ la religion „ *Recueil de littér. de philos. & d'hist.* Amsterdam 1730, p. 123.

(a) Voyez sur ce sujet les *Lettres* de dom la Taste, bénédictin, nommé ensuite à l'évêché de Béthléem en France. En développant le manège de l'artifice & de l'imposture, il ne contredit pas quelques spectateurs, même philosophes, qui ont cru dans certains cas voir l'intervention du *pere du mensonge* & de la *puissance des ténèbres* à laquelle cette secte devoit être moins indifférente que toute autre.

(b) *Quas fœditates cùm legeremus, in mentem nobis venit, Jansenianorum, per simulationem pietatis jactare se volentium in ecclesiâ, quàm graviter superbiam Deus perculerit, & pestilentissimæ sectæ conatus ad hæc dedecora tandem rediisse permiserit.* Bref de Clément XIII à l'évêque de Sarlat, du 19 Nov. 1764.

torieusement que par celle des anges & des saints ; car s'il y a des esprits, s'il y a un enfer, s'il y a un Dieu rémunérateur & vengeur, la philosophie du jour est à vau-l'eau. Mais quand l'auteur s'efforce de placer les opérations de Mr. Bonjour parmi les *œuvres divines*, & en faire des preuves de la divinité du Jansénisme, il s'en faut bien que sa logique soit aussi juste. Il faut voir p. 79 & 99 combien il s'embrouille avec le magnétisme, avec les farces de Mesmer & de Cagliostro, & combien sont vains les efforts qu'il fait pour établir une différence capitale entre les opérations de ces deux mystificateurs & celles du curé de Fareins. En supposant, avec l'auteur, que dans les unes & les autres il intervient des agens furnaturels, on peut en faire également le fond d'une réflexion que l'auteur exprime avec beaucoup de force.

„ Qui eût cru qu'un siecle où l'existence
 „ de Dieu étoit un problême, où presque
 „ tous les hommes doutoient de celle de
 „ leur ame, & ne répondoient que par un
 „ souris moqueur à tout ce qui supposoit
 „ celle des anges & des démons ; qui eût
 „ cru, dis-je, ou qui eût cru le prévoir,
 „ qu'un tel siecle, au lieu de finir par une
 „ entiere incrédulité, finiroit par courir avec
 „ tant d'avidité à du furnaturel de toute es-
 „ pece, qu'il avoit couru si long-tems après
 „ des livres qui en détruisoient jusqu'à la
 „ possibilité. „

Div. réf.
 sur cette
 matiere,
 15 Sept.
 1786.
 p. 137.

L'auteur s'étend ensuite sur le magnétisme, & en prouvant que ses effets sont magiques, il prouve en même tems, sans le vouloir, & malgré ses efforts pour trouver des distinctions, la même chose des œu-

œuvres de Mr. Bonjour & confors. „ Il a
 „ fallu pour cela que tant d'incrédules de
 „ profession , qui font aujourd'hui de si fer-
 „ mes croyans sur l'article des êtres invisi-
 „ bles qui nous entourent , aient , pour ainsi
 „ dire , vu de leurs yeux , & touché de
 „ leurs mains , des résultats évidemment
 „ supérieurs à tous ceux que produit le
 „ magnétisme , lorsqu'il n'est employé que
 „ par les hommes , & qu'un être plus puis-
 „ sant ne concourt pas à le diriger. Aussi ,
 „ presque tous attestent-ils avoir magnétisé
 „ par la seule intention ; avoir fait exécu-
 „ ter au loin , sans aucun moyen extérieur ,
 „ sans aucuns signes , tous les mouvemens
 „ que demandoit une tierce personne ; avoir
 „ étendu l'efficace de leurs opérations , à
 „ des distances de dix ou vingt lieues , &
 „ même au-delà ; avoir arrêté d'une ma-
 „ niere invincible , les Crisniques , en tra-
 „ çant simplement avec la main , à leur in-
 „ sçu , une ligne qu'elles ne devoient pas
 „ passer ; les avoir vues deviner constam-
 „ ment les parties du corps , par lesquelles ,
 „ en changeant à chaque instant de volonté ,
 „ ils desiroient que le fluide magnétique
 „ s'échappât ou fût absorbé ; les avoir en-
 „ tendues prononcer des discours éloquens
 „ sur des matieres qu'elles ignoroient , ma-
 „ nifester aux malades des infirmités cachées , leur indiquer des remedes qu'elles
 „ ne connoissoient pas elles-mêmes , & l'en-
 „ droit où on les trouveroit , annoncer l'ar-
 „ rivée de personnes éloignées , & des évé-
 „ nemens qui se passoient à cent lieues
 „ d'elles. — Ce sont là des faits si multi-
 „ pliés aujourd'hui , qu'il est facile à chacun

„ d'en trouver des témoins irréprochables.
 „ Je n'en voudrois , au reste , d'autre preu-
 „ ve , que le changement opéré dans des
 „ incrédules connus. Il ne falloit rien moins
 „ que des merveilles aussi étonnantes , pour
 „ vaincre le mépris & l'obstination avec
 „ lesquels ils nioient l'action , & même
 „ l'existence des esprits ; & il seroit plus
 „ inconcevable , que des personnes de cette
 „ trempe , qui ne manquoient ni de discer-
 „ nement , ni de sagacité , ni d'intérêt à ne
 „ pas passer pour crédules , eussent , tout
 „ d'un coup , si fort changé sur cet article ,
 „ sans y avoir été forcés par l'évidence des
 „ faits ; qu'il n'est incroyable que ces faits
 „ surnaturels , & beaucoup d'autres , qui ne
 „ passent pas non plus les forces du démon ,
 „ soient arrivés devant leurs yeux. „

Qui ne voit pas que tout cela convient , également aux farces de S. Medard , & autres qui se reproduisent en divers lieux depuis la clôture de ce fameux cimetiére ? L'auteur a la bonhomie de rapporter lui-même une réponse d'un grand-Vicaire , sans prévoir l'application qu'on en feroit. „ Je ne peux
 „ m'empêcher de rapporter ici une parole
 „ pleine de sens , de vérité , de religion ; &
 „ bien propre à jeter du jour sur cette ma-
 „ tière. Un officier demandoit à un grand-
 „ Vicaire , de je ne fais quel diocèse , s'il
 „ avoit vu à Paris les merveilles de ces dif-
 „ férentes sectes. *Oui* , lui répondit le grand-
 „ Vicaire , & *il m'est impossible d'en révoquer*
 „ *en doute le surnaturel.* — *Mais de quel*
 „ *genre le croyez-vous ?* lui dit l'officier. —
 „ *Je le crois diabolique* , répliqua-t-il , *parce*
 „ *que n'ayant rien qui passe le pouvoir de*

„ *fatan, on est forcé de le lui attribuer, par*
 „ *les erreurs contre la foi qui y sont jointes.* „
 „ L'auteur rapporte les prophéties d'une convul-
 „ sionnaire, dont il ne paroît pas non plus
 „ qu'il ait pressenti l'application. „ Cinq ans
 „ après, le seigneur dit à la même convul-
 „ sionnaire, en 1779 : „ *Il y a assez de tems*
 „ *que l'on m'éprouve ; il est juste que j'éprouve*
 „ *à mon tour. Je suis las de parler sans être*
 „ *écouté. Je vais garder un profond silence,*
 „ *& donner tout pouvoir à l'ennemi de les*
 „ *enchanter par ses discours & ses prestigi-*
 „ *es. Ils ont méconnu le prix de la misé-*
 „ *ricorde, & en sont venus au point de ne*
 „ *pouvoir discerner ma justice, de ma misé-*
 „ *ricorde. Les maux temporels seront chan-*
 „ *gés en des ténèbres répandues sur les es-*
 „ *prits ; à ces ténèbres seront joints plusieurs*
 „ *esprits trompeurs & artificieux qui se ré-*
 „ *pandront de toutes parts, sous une for-*
 „ *me de justice, de puissance, de sainteté &*
 „ *de ministres de la vérité. Une fausse hu-*
 „ *mité les couvrira, & un zele apparent de*
 „ *charité leur fera percer les murs pour ra-*
 „ *vir les membres de Jesus-Christ ; ce n'est*
 „ *pas que tous les maux temporels soient*
 „ *retirés, mais il n'y a que la foi qui vous*
 „ *les fera connoître. Il n'en sera pas de même*
 „ *de cette malheureuse nation, qui attri-*
 „ *buera au hasard les événemens de la jus-*
 „ *tice divine* „. La vision suivante qu'elle
 „ eut dans le même tems, est encore plus pré-
 „ cise & plus claire. „ *Je fus par ordre à Notre-*
 „ *Dame, j'entendis une pluie forte, comme*
 „ *une averse ; & une grosse bête noire tomba*
 „ *au milieu de la Nef. (C'est en effet à Paris*
 „ *que ces œuyres de l'ennemi ont commencé.)*

„ Pour le poil & la noirceur , elle étoit
 „ comme une taupe , & pour la grosseur ,
 „ comme un cheval. Ses pattes d'où sortoient
 „ des griffes , étoient de couleur jaune fon-
 „ cée ; & une voix disoit : elle a le pou-
 „ voir de dévorer les habitans de la ville
 „ où elle est tombée ; elle a le pouvoir de
 „ prononcer les noms du Peré , du Fils &
 „ du Saint-Esprit ; elle a le pouvoir de par-
 „ ler , & de séduire par ses œuvres ; elle se
 „ donnera pour précurseur d'un souverain ;
 „ elle s'asseoira dans l'évangile ; & elle aura
 „ l'impudence d'annoncer ses erreurs , au
 „ nom de celui qui la doit terrasser. Une
 „ partie des habitans vinrent à cette bête ,
 „ & ils se mirent à chanter & à danser
 „ autour d'elle avec beaucoup d'instrumens ;
 „ & ils adoroient les merveilles opérées par
 „ la bête. Cette bête étoit carnacière ; elle
 „ enchantoit les esprits , & dévorait les cœurs
 „ sans qu'aucun s'en aperçût. Je sortis de
 „ cet état fort pénétrée , & j'entendis une
 „ voix forte qui disoit : tout pouvoir lui est
 „ donné de parler „. Quelques jours après
 il fut encore dit à la même convulsion-
 naire : „ L'ange de ténèbres se revêtant de
 „ la peau de l'agneau , séduira les citoyens
 „ (de cette ville) par ses (faux) miracles ,
 „ ses signes , ses prodiges éclatans ; le tout
 „ venant du pere du mensonge. Ces membres
 „ d'iniquité sont assemblés , & forment un
 „ corps sans ame ; étant ennemis de Jesus-
 „ Christ , & portant le blasphème jusqu'au
 „ point de se servir de la puissance & du
 „ nom de Jesus-Christ , pour cacher le faux
 „ de leurs prestiges. „

On voit à la p. 107 les efforts que fait

l'auteur pour défendre la secte de différentes accusations très-graves, & dont ils s'en faut bien que l'impression s'efface par une simple négation, après tout ce qu'on a lu dans cet ouvrage. „ Je finis par réclamer contre „ la calomnie, qui accuse les personnes at- „ tachées à cette œuvre, de former une „ secte de Flagellans. Il est encore plus „ faux, que cette prétendue secte ait fait „ périr un jeune-homme sous ses coups. „ On a été cependant, jusqu'à ne pas rou- „ gir de le désigner; mais le médecin qui „ l'a traité dans sa maladie, est trop connu „ pour ne pas être cru sur sa parole, & „ trop honnête pour refuser d'attester qu'il „ est mort d'une érépipelle rentrée, & qu'il „ n'y avoit pas même l'ombre de ressem- „ blance entre les effets de cette maladie, „ & les suites de l'opération dont on le „ suppose la victime. M. Petetin l'a déjà „ déclaré à M. de Sarron, dans une maison „ connue de cette ville. Les autres bruits „ encore plus odieux dont on ose flétrir „ leurs mœurs, ne sont pas moins destitués „ de fondement, ou ne peuvent venir que „ de ce que l'on auroit, contre toute jus- „ tice, confondu les partisans légitimes de „ cette œuvre, avec les sectateurs d'une „ autre œuvre abominable, qui, comme „ je l'ai déjà remarqué, n'a de commun „ avec elle que quelques apparences. „ (a)

(a) Ce sont ces faits multipliés les uns incontestables & avérés par les acteurs, comme ceux du curé Bonjour, les autres dévoués par les intéressés mais attestés par des autorités graves, qui joints au caractère propre de la secte, lui ont fait appliquer par un homme très-respectable ces

Mais c'est assez nous arrêter à ces scènes scandaleuses & révoltantes. On peut dire que si l'esprit d'hérésie, fécond en tout tems dans ce genre de fruits, n'a jamais cessé de mêler des farces aux erreurs, il n'a dans aucun siècle ni dans aucune tourbe de sectaires produit des spectacles de ce genre. Aussi peut-on assurer que depuis la naissance de l'église il n'a point existé de secte plus dangereuse & plus corrompue, plus propre à conduire par l'impression directe de sa doctrine à l'athéisme & au libertinage, que le prétendu *phantôme* Jansénien (a). Phan-

paroles du psaume 13. *Venenum aspidum sub labiis eorum : veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.*

(a) Le moyen de regarder comme un *phantôme* la plus inquiète & la plus tracassante de toutes les sectes ? C'est, dit le Dauphin, duc de Bourgogne, dans un *Mémoire* écrit de sa main & publié par ordre de Louis XIV, c'est une cabale très-unie & des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu. Vie du Dauph. tome 2. pag. 228.

— Le célèbre Talon, cet avocat général qu'on peut considérer comme le philosophe du barreau, dans un discours adressé aux chambres assemblées le 23 Janvier 1687, disoit que le Jansénisme étoit „ une faction dangereuse qui n'avoit „ rien oublié pendant trente ans, pour diminuer „ l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques „ & séculières, qui ne lui étoient pas favorables „.

— On peut voir le jugement tout-à-fait remarquable d'un historien philosophe, dans le Journ. du 15 Fév. 1785. p. 254. — Nous y ajouterons ces observations profondément raisonnées de deux illustres prélats de l'église Belgique. „ L'artifice „ sur lequel la secte fonde particulièrement ses „ succès, c'est de se faire passer pour un phan- „ tôme ; c'est de persuader que ses erreurs n'exis- „ tent que dans l'imagination de ses adversaires, „ que depuis la destruction d'une société célèbre,

tôme si visible & palpable dans la persécution ouverte qu'il fait aujourd'hui à l'église de Dieu, dans un grand nombre de provinces de l'Europe, qui réuni à la philosophie du jour (a) & pas plus phantôme qu'elle, porte la séduction jusques dans l'a-

„ il n'y a plus ni Jansénistes, ni Jansénisme.
 „ Mais cet artifice, à qui peut-il en imposer ? Fut-il
 „ jamais dans l'église de schisme plus déclaré,
 „ plus manifestement & plus généralement connu
 „ que l'état de ces sectaires en Hollande ? Ce
 „ qu'ils appellent l'*église d'Utrecht*, a-t-elle quel-
 „ que rapport de société & d'union avec les
 „ églises catholiques ? Est-il un pape qui l'ait
 „ reconnue ? Y a-t-il dans l'univers un évêque
 „ qui communique avec elle ?... A cette publi-
 „ cité de schisme ajoutons la solemnité des con-
 „ vulsions, les scènes ridicules & scandaleuses
 „ du cimetière de S. Medard. S'il faut reléguer
 „ parmi les *phantômes* des faits aussi avérés &
 „ aussi publics, non-seulement la doctrine cat-
 „ holique, mais encore la réalité des faits
 „ historiques deviendront une affaire d'imagina-
 „ tion. — Enfin quel est le catholique, qui sans
 „ cesser de l'être, se persuadera que depuis un
 „ siècle & demi, les papes & tous les évêques
 „ du monde se sont obstinés à combattre un
 „ *phantôme* ; que l'église universelle, jouissant
 „ dans sa dispersion, comme dans son assemblée
 „ en concile, de l'infailibilité en matière de
 „ doctrine, ait employé & dirigé ce don pré-
 „ cieux & divin contre des erreurs imaginaires,
 „ contre une hérésie inventée par ceux mêmes
 „ qui la combattoient ? Non, une assertion si
 „ contraire à la sainteté de l'épouse de Jésus-
 „ Christ, est un blasphème qu'aucun catholique
 „ ne peut approuver sans apostasier dans sa
 „ foi „. *Lettre du card. arch. de Malines & de*
l'évêque d'Anvers, au ministre plenipot. 1787. —
Réclam. Bel. 2 vol. p. 102.

(a) Un voyageur protestant, observateur non suspect, a tout récemment exprimé cette union

zile de la piété, & placera, si quelque événement imprévu ne renverse son empire, *l'abomination dans le lieu saint*. Tandis qu'il dirige ses principaux efforts contre la jeunesse destinée au service des autels, il pénètre successivement dans un grand nombre de monastères, où regnoit autrefois la régularité & l'orthodoxie la plus sévère (a). Là où l'on ne par-

avec autant de justesse que d'énergie. En parlant d'un pays où la secte fait depuis quelque tems les plus grands progrès. „ Le clergé, dit-il, „ porte dans son sein un serpent qui lui causera „ la mort. Ce serpent est la philosophie, qui, „ sous l'apparence de la théologie, s'est glissée „ même jusqu'au trône épiscopal. Un grand nombre de jeunes ecclésiastiques sont infectés du „ poison de ce serpent, dans les universités „ *Voyage en Allemagne, par le B. de Riefbeck. T. 2. p. 107.*

(a) Il est incroyable de combien de moyens cette secte ténébreuse fait usage pour violer ces saintes retraites, pour dessécher par son souffle brûlant ces champs sacrés où croissent les fruits les plus précieux de la croix du sauveur. Ses livres sont distribués avec profusion, & il n'y a pas de vigilance qui puisse leur fermer l'entrée d'une manière complete. Ses émissaires circulent partout, sous toutes sortes de formes, prenant toutes sortes d'apparences, parlant toutes sortes de langages. Si'on ne peut gagner l'abbé, on s'adresse au prieur, au maître des novices, & surtout au professeur. Si celui-ci est gagné, les choses iront leur train. D'abord on n'attaquera que quelques dehors de la place. On étalera les lieux communs, sur les prétentions Ultramontaines, la collection d'Isidore, & autres pont-aux-ânes; quelques livres du parti, tels que le *Catéchisme de Naples*, la *Théologie de Lyon* (*), &c. passe-

(*) Voyez les *Observations* sur cet ouvrage qui peut être regardé comme un des signaux de la secte. 1 Nov. 1786, p. 330. — 1 Sept. 1787, p. 14. — Il est impossible de lire les divers passages que l'auteur des *Observations*

loit qu'avec intérêt des choses saintes, où l'on s'exerçoit à des études sérieuses & utiles, où regnoit ce contentement précieux qui naît de la régularité & de la soumission aux jugemens de l'église ; on ne fait plus que disserter sur la bulle, injurier les papes, se passionner pour les ennemis du S. Siege, rechercher les ouvrages empreints de haine & de fureur contre l'église Romaine, prendre dans les *Nouvelles ecclésiastiques* des accès de manie contre tout ce qui tient aux principes de l'antique foi. Non content de nourrir le poison dans l'intérieur de la maison, on le répand au dehors ; les chefs même se transforment en colporteurs de brochures infâmes ; des prêtres, des religieux étrangers, qui recourent inconsidérément à une hospitalité meurtrière, reçoivent des impressions funestes, & leur foi s'ébranle à mesure que l'appétit se satisfait... Le bien dans le mal est que les communautés ainsi corrompues

ront çà & là dans les mains des écoliers ; puis les *Nouvelles ecclésiastiques* : enfin la bonne œuvre se complètera. *Et habitabunt ibi struthiones, & pilosi saltabunt ibi : & respondebunt ibi ulula in edibus ejus, & syrenes in delubris voluptatis.* Élai. XIII. 21.

a rassemblés, sans être pénétré d'indignation & d'horreur, sans plaindre les jeunes théologiens qui au lieu de s'instruire dans la science de la religion, sont imbus, sans s'en appercevoir, d'opinions funestes qui ne peuvent que les conduire à la corruption du cœur & de l'esprit. Un écrivain de la secte a perdu son tems en publiant une *Réponse aux Observations*. Tandis que les passages dont nous parlons seront dans l'ouvrage, aucune *réponse* ne pourra détromper des lecteurs sensés. La seule réponse à faire, c'est de prouver que ces passages ne s'y trouvent pas. Mais malheureusement c'est sur quoi porte le prétendu mérite du livre & le titre de prédilection qui le rend cher aux saltimbanques de S. Médard, de Fareins, &c.

souhaitent la sécularisation, & n'attendent que la mort de l'abbé ou quelque'autre événement, pour se dissoudre & se fondre dans le monde. Alors ces nids d'hérésie se défont. C'est un scandale sans doute que ces sécularisations volontaires & désirées, mais c'en est un plus grand de voir des maisons consacrées à Dieu, à la perfection & à la sanctification des hommes, devenir le repaire de l'erreur & des foyers de séduction.



Disceptatio forensis de illuminato crimine falsi litterarii & typographici, habita a Goswino Josepho de Buinck, Serenissimi ac potentissimi principis electoris Palatini, quæ ducis Juliæ ac Bergensis consiliario intimo, supremæ appellationum curiæ adessore, nec non bibliothecario Juliæ ac Bergensi. *Me minavit & adduxit in tenebras, & non in lucem* (Jeremias Lamentat. cap. III. v. 2.). Dusseldorpii, sumptibus Joannis Christiani Dæntzer, 1788.

PLUS d'un auteur s'est occupé à apprécier au juste les prétendues lumières de ce siècle, ces fruits de l'*Aufklaerung*, que nos sçavans de la Germanie sur-tout, grands & petits, ne cessent d'élever jusqu'au ciel & d'assimiler aux brillans flambeaux qui éclairent ces hautes régions du monde. Il n'y a pas long-tems qu'un critique profond en a porté un jugement sévère & terrible *. M. de Buinck croit qu'on peut en juger définitivement par un fait tellement unique en son

* 1 Févr. 1788, p. 167.

genre, qu'aucun siècle n'en a vu de semblable, & qu'on doit le considérer comme caractéristique de celui-ci.

Le P. Maurus Schenkl, religieux de l'abbaye de Prifling, ordre de S. Benoît, a composé un ouvrage très-estimé sur le droit ecclésiastique d'Allemagne & particulièrement de la Bavière. Cet ouvrage imprimé à Salzbourg en 1786, sous le titre de *Juris ecclesiastici syntagma*, avoit mérité le suffrage des sçavans; les bons principes y étoient par-tout défendus avec zèle, les théologiens catholiques y faisoient leur lecture chérie; lorsqu'un certain homme entreprit d'en donner à Bonn une nouvelle édition pour satisfaire à l'avidité du public de cette contrée. On s'empressâ de toute part de souscrire, & l'on se répandoit d'avance en éloges du laborieux éditeur; lorsqu'on découvrit que l'ouvrage du P. Schenkl avoit subi une métamorphose qui le rendoit méconnoissable, qu'on lui faisoit dire dans une multitude d'endroits tout le contraire de ce qu'il avoit dit en effet. Les additions, les mutilations, les altérations sont sans nombre. (a)

Tel est le fait que M. de Buinck met au jour, comme une preuve éclatante de l'impudence & de la plus odieuse effron-

(a) Quand je me suis récrié contre une manipulation de ce genre, projetée par les gens de Mayence, on a crié à l'imposture*; j'ose assurer que sans cet avis donné au public, le projet auroit eu lieu. C'est pour l'exécuter encore & se mettre à l'aise à d'autres égards, qu'on est parvenu à faire défendre ce Journal dans le pays. Mais cela même avertit suffisamment les gens sçavés de quoi il est question.

* 1 Août
1787, p.
507.

terie du *siècle de lumière* : il range par colonnes le vrai texte de l'auteur, & le texte corrompu par l'éditeur. Rien de plus frappant, de plus propre à provoquer l'indignation de tout honnête homme. Il ne seroit pas même hors de l'ordre que la police s'armât pour punir cette entreprise détestable, puisque c'est un vrai vol, un crime de faux, où la rapine est jointe à l'insulte la plus sanglante faite au public.

Après cet étonnant parallèle de l'ouvrage véritable & de l'ouvrage supposé, qui comprend 84 pages, M. de Buinick discute la nature du délit dont l'imprimeur s'est rendu coupable, il examine la chose selon les règles de droit & avec son érudition ordinaire. L'on pourroit croire que l'imprimeur a été la dupe de l'éditeur, mais il confesse par une petite brochure qui a suivi de près la délation de M. de Buinick (a), que l'imprimeur a été plusieurs fois averti durant l'impression par un *Révérénd père Lecteur*, que les cahiers qui paroissent successivement étoient essentiellement altérés, & que celui-ci a répondu à différentes reprises, que l'éditeur étoit un homme *grave, savant, distingué &c.*, qui savoit très-bien ce qu'il avoit à faire. Cette manière de recevoir des avis salutaires, ne montre pas la meilleure foi possible. Mais l'éditeur, qu'on dit être un certain homme de Cologne, est évidemment celui qui doit porter dans toute

(a) *Goswini Josephi de Buinick, &c. Supplementum ad Disceptationem forensam de illuminato crimine falsi literarii, &c. Dusseldorpii, Typis Friderici Stahl. 1788.*

son étendue la scélératesse & l'infamie de cette opération ; comme le prouve M. de Buininck, depuis la page 93 jusqu'à la p. 102, & comme il est manifeste par la nature même du délit. Mais le censeur (le R. P. Hedderich) se défend fortement de la partie de l'accusation qui tombe sur lui ; il prétend avoir été trompé lui-même, & avoir approuvé l'ouvrage de ténèbres avec la bonne foi la plus édifiante. M. de Buininck cependant ne lui fait pas quartier. Nous ne répéterons pas les différentes remarques, ni le *ridiculum acri*, que le savant & éloquent critique prodigue à cette occasion. Les lecteurs un peu caustiques ne les liront qu'avec trop de plaisir. Le seul passage que nous nous permettrons de répéter, est le fragment d'une lettre du souverain pontife, du pere commun des chrétiens, du chef de l'église catholique, écrite à l'archevêque. électeur de Cologne, en date du 30 Août 1783. *Florere apud te audivimus Hedderich illum, cujus ejusmodi quædam sententiæ, thesesque pervulgatæ sunt, ut faciliè intelligi valeat, plurimam inferri labem adolescentibus ab eo posse, ut multò potius esset magisterio illos carere, quàm talibus imbui disciplinis. Hinc agnoscis, approbari a nobis nullo modo posse Academiam ullam, in qua canonicum jus, vel aliam scientiam quamlibet ille profiteatur.*

Une chose qui fait particulièrement contre le censeur, c'est non-seulement la négligence dont il s'est rendu coupable en ne confrontant pas, comme il le devoit, l'édition nouvelle avec l'ancienne, mais la légèreté avec laquelle il a laissé subsister des propositions fausses que le corrupteur a

substituées aux assertions de l'auteur. Par exemple : le P. Schenkl avoit dit en parlant de la consécration des églises, que cette fonction appartenoit aux évêques, mais qu'avec la permission du souverain pontife, de simples prêtres pouvoient en être chargés : *Pontificis tamen facultate committi & aliis potest.* Le corrupteur, qui abonde en esprit & en ressources, a mis *Episcopi tamen facultate*, &c. Le censeur a dû voir la fausseté de cette assertion (a), il a dû en voir le ridicule & l'absurdité ; car il est évident que celui qui donne la permission de nommer un autre qu'un évêque, n'est pas un simple évêque.

M. de Buinck insiste sur plusieurs autres altérations que le censeur, avec les lumières même d'une théologie & d'une critique très-ordinaire, auroit dû indispensablement condamner : il en montre la gaucherie & l'hétérodoxie par des raisonnemens sans réplique & par les passages les plus décisifs des saints Peres. Non-seulement il dévoile l'imposture, mais il la confond, & établit victorieusement la vérité du texte primitif.

(a) Une autorité un peu plus grave que celle du corrupteur, est celle de Benoît XIV (*de Syn. dioces. lib. 13. c. 15*). „ Ecclesias consecrare, „ ut cuique compertum est, ad dioecesanum episcopum pertinet : qui si forte consecrationem „ aggredi per se nequeat, potest ad eam peragendam alium episcopum advocare ; sed minimè ipsi licet, id muneris simplici presbytero, etiam cum sacris oleis per ipsum episcopum benedictis, exequendum delegare : huius quippe rei facultas uni Romano Pontifici „ reservata est. „

Le public, & l'auteur sur-tout, doivent lui favoir un gré infini pour un si généreux dévouement à une cause qui sembloit étrangere à un homme du monde, mais qui dans le fond avoit de quoi aiguillonner une ame droite & franche, & sur-tout une ame chrétienne & foncièrement catholique. — Sa maniere, pleine de feu, de dignité & d'éloquence, attacherait les lecteurs dans une chose même qui n'auroit pas le même intérêt. Non-seulement il possède la langue Latine comme très-peu de personnes la possèdent aujourd'hui en Allemagne, mais il a su se rendre tributaires les premiers génies de l'ancienne Rome. Cicéron, Tacite, Tite-Live, Horace, Virgile, Juvenal, &c. toutes ces gens parlent pour lui, & disent très-à-propos tout ce qu'il veut (a). Il y a comme de l'enchantement. Le R. P. Hedderich en a été si cornifistibulé, qu'il a pris le parti de lui répondre en Allemand. Il faut voir cette piece d'éloquence Teutonique dans le *Supplementum* dont nous avons parlé, p. 3. Il y a de quoi réfléchir. On a bien raison de dire, qu'on apprend tous les jours.

En parlant, p. 80, du trop fameux moine schismatique, *Antoine Pereira*, M. de B. prétend, qu'il faut lire *Pereria*, & donne diverses preuves en faveur de cette leçon. J'ai cependant peine à me rendre à ses raisons, ayant en main l'écrit d'un Portugais, citoyen de Lisbonne, homme très-instruit,

(a) Autres ouvrages du même, donnés sous différens noms, 15 Août 1783, p. 576. — 1 Octob. 1783, p. 173. — 1 Sept. 1787, p. 51.

qui porte constamment *Pereira* (a). Quoi qu'il en soit, il y a dans cette longue note un passage tout-à-fait remarquable, savoir celui où *Pereira* déclare que *Carvalho* sera toujours pour lui la grande règle du *oui* & du *non*, que la suprématie de l'église de Portugal ne peut tomber en meilleures mains, & que lui *Pereira*, seroit bien fâché d'écrire autre chose que ce qui plût à un si cher homme. „ Si quid tamen interea minus castigatum, si quid inconditum, si quid redundans inter legendum offenderis : id tu, quaeso, excellentissime Comes (*videlicet Oeirenſis, quondam Carvallius de Mello*), cujus sunt omnia limatissima & ornatissima, emendare, inducere, praecidere non graveris. Mihi enim propositum est, nihil omnino evulgare, nisi quod tibi omnium studiorum politissimo Mecænati omni ex parte probetur. Nam si veteri poeta iudice, *principibus placuisse viris non ultima laus est*; me utique iudice, tibi placuisse laus est prima & summa. Olisipone Novembris die XX, anno MDCCLXVIII „ Voilà cependant le lâche, indigne, adulateur & apostat écrivain, que nos tudesques novateurs citent avec la plus enchantante confiance. (b)

(a) C'est d'après ce manuscrit que j'ai rédigé l'article qui se trouve dans le Journal du 15 Mars 1787, p. 423.

(b) Diverses observ. sur ce moine schismatique, 15 Déc. 1782, p. 555. — 15 Mars 1787, p. 425. — 1 Janv. 1788, p. 29.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 20 Août). Voici comme on raconte ici le combat des Russes & des Ottomans sur la mer-noire. » Le capitain-bacha, mouillé dans la rade de Codgea-Bey, ayant été informé que les Russes faisoient partir de Globock une flotille composée de galères, prames & chaloupes canonieres, au lieu de les laisser sortir entièrement du fleuve, & d'appareiller ensuite avec toute son armée pour leur couper la retraite, & les attaquer avec toutes ses forces, a fait remonter au-devant d'eux son escadre légère, composée de bâtimens du même genre. Les Turcs se sont battus avec beaucoup d'intrépidité, jusqu'au moment où les Russes sont parvenus à mettre le feu à quelques bâtimens en leur jetant des artifices & des boulets inflammables. La présence du capitain-bacha, accouru en ce moment avec sa valeur ordinaire, n'a pu empêcher un grand désordre, dont les Russes ont profité pour brûler & couler bas quelques galiotes & chaloupes canonieres. Mais il a péri aussi un vaisseau Russe dont le capitaine, se voyant enveloppé & sur le point d'être pris, a fait lui-même sauter son bâtiment. Ce qu'il y a de certain, c'est que la garnison d'Oczakow a été renforcée ;

que la flotte Ottomane est trop supérieure pour en permettre les approches „ On voit que l'on ne parle ici que d'un combat , tandis que les relations Russes font mention de quatre ; mais puisqu'il est constant que le capitain-bacha tient toujours la mer avec une supériorité décidée , il faut que tous ces combats dont les Russes s'attribuent l'avantage , se réduisent à peu de chose.

Les nouvelles des frontieres autrichiennes sont des plus favorables , l'irruption dans le Bannat a fait ici la plus vive impression. Nos politiques s'en promettent les suites les plus heureuses , mais il est prudent de les attendre & de ne pas se flatter trop.

TANGER (le 14 Août). L'empereur de Maroc , à peine réconcilié avec l'Angleterre , lui a derechef déclaré la guerre. Des politiques qui attribuent aux intrigues du cabinet de Versailles tous les événemens qui traversent les vues des Anglois , ou nuisent à leurs intérêts , prétendent que c'est au moyen de ces intrigues que cette déclaration de l'empereur s'est faite en ce moment pour qu'il envoie tous ses corsaires à la rencontre des navires de la compagnie qui reviennent de l'Inde , & dont les chargemens sont estimés de 100 à 200 mille liv. sterl. chacun.

En même tems que S. M. se prépare à guerroyer contre les Anglois , elle continue à le faire contre ses deux fils , qu'elle vient d'anathématiser d'une manière curieuse & conforme à son caractère original.

Malédiction prononcée par l'empereur de Maroc contre ses deux fils aînés , traduites de l'original écrit de sa propre main , sur le registre de la mosquée principale de Maroc , & remises de

la part de l'empereur à son grand Iman, le 25
Juin 1788.

Dieu seul soit glorifié !

„ A nos serviteurs, Omar-Bendouby, & Ben-
nor, que la paix soit avec vous, & que Dieu
soit loué. Vous assemblerez le peuple pour en-
tendre le contenu de notre présente lettre. „

„ Abherhaman notre fils, & son frere Terrid,
ont été condamnés par Dieu à une destruction
prochaine ; qu'il les environne de ténèbres au
dehors, que les ténèbres soient devant eux, &
qu'elles les suivent ; qu'elles soient à leur droite
& à leur gauche ; que Dieu les abandonne,
comme leur pere les a abandonnés ! „

„ Nous vous informons qu'ils ont renoncé à
toute religion & association avec le peuple. Ceux
qui les haïssent m'aiment, & ceux qui les ai-
ment me haïssent ; & ceux-ci ont raison de crain-
dre mon ressentiment. Que Dieu, & tous les
anges, & tout le peuple maudissent ceux qui les
supportent ! Le plaisir ou la volonté de Dieu, &
ceux des parens, sont les mêmes : tous ceux
qui ont des égards pour leurs parens, doivent
leur obéir. „

„ Ceux qui lisent ou entendent lire les pré-
sentes, doivent maudire ces enfans dénaturés,
parce qu'ils n'ont pas exécuté mes ordres. Que
Dieu & le peuple soient témoins que je les aban-
donne, & que je les maudis ! S'il y a une ma-
lédiction dans le ciel, que Dieu la fasse descen-
dre sur eux ! S'il y en a une dans le sein de la
terre, qu'elle en forte, & que Dieu les en
accable ! „

„ J'ordonne au cadi Sid-Mahomet-Ben-Ab-
dalla, de transcrire ceci dans tous les registres
des mosquées & des écoles publiques, afin que
tout le monde puisse le voir, & s'y conformer,
Que Dieu fasse arriver sur eux le châtimeut tant
du ciel que de la terre, & qu'il éloigne d'eux
son affection ! Après que ma lettre aura été lue,
que tout le peuple dise, *amen* ! „

P. S. „ Que Dieu les punisse d'en-haut &
d'en-bas ; la victoire vient seule de Dieu ! Que
ma lettre soit lue de la chaire dans la mosquée,
& que le peuple dise, *amen* ! — Faites savoir

que ceux qui les assistent, ou qui leur font des présens, sont maudits aussi bien qu'ils le sont eux-mêmes. „

„ Notre prophete a dit, que quiconque abandonne la véritable croyance, est maudit, & privé de la grace de Dieu ; & que celui qui hait son pere, est abandonné de Dieu. Je ne me suis séparé d'eux qu'après que Dieu les a abandonnés. „

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 11 Septembre). L'impératrice vient de faire une nombreuse promotion dans ses armées : qui consiste en 6 lieutenants-généraux, 14 généraux-majors, 2 brigadiers, 8 colonels de cavalerie légère, & 14 colonels d'infanterie. — La cour paroît fort contente de l'état des affaires du côté de la Suede, où les efforts des ennemis paroissent se briser contre notre résistance : mais elle est peu satisfaite des nouvelles reçues de la mer-noire, où le capitán-bachá tient nos forces en échec. Après avoir fait lever le siege d'Oczakow, il a bloqué notre flotte dans le port de Sebastopol. On ne peut plus dissimuler qu'il n'y ait eu beaucoup d'inexactitude & d'exagération dans les relations des combats qu'on lui avoit livrés précédemment.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 14 Septembre). L'élection des nonces pour tout le royaume & les provinces qui en dépendent, est à présent finie ; on ne se propose rien moins que de mettre sur pied une armée de 100 mille hommes ; on veut aussi assurer la prochaine succession au trône par une confédération, qu'on s'efforce de porter à sa maturité. Des politi-

ques prétendent que le prince Antoine de Saxe, frere de l'électeur & époux de l'archiduchesse Thérèse de Toscane, fera nommé pour succéder au roi. Un pareil événement ne pourroit manquer d'être très-nuisible à la prépondérance que la Russie a eue jusqu'à présent dans la Pologne. On ajoute même que le prince Charles de Saxe récupérera la Curlande dont l'influence de la Russie l'a dépouillé.

Le bruit qui s'étoit répandu qu'il seroit tiré un cordon de troupes Prussiennes sur les frontieres de la Pologne, acquiert de jour en jour plus de vraisemblance. On fait aussi que les officiers des régimens Prussiens & de Poméranie qui en sont absens, ont reçu ordre de rejoindre au plutôt leurs corps respectifs.

Les nouvelles des frontieres de la Turquie portent que les Turcs se sont considérablement renforcés dans la Moldavie ; que cependant ils paroissent éviter une bataille, afin de n'être pas coupés ; d'autant plus que l'armée aux ordres du comte de Romanzow, qui a reçu de nouveaux renforts, s'avance à grands pas vers Jassy. On assure que le siege de Choczin est levé, en conséquence des ordres que le prince de Cobourg a reçus d'aller au secours de la Transilvanie.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 30 Août*). Notre cour vient de conclure avec la Russie un traité de commerce dont les parties contractantes se promettent réciproquement de grands avantages.

Par un avis arrivé aujourd'hui de Gos.

la capitale de nos possessions dans l'Inde ; nous avons reçu des nouvelles fraîches concernant les mouvemens qui ont eu lieu dernièrement dans ces quartiers. Il est hors de doute qu'il y a eu une conspiration formée non-seulement contre le gouverneur de cet établissement , mais aussi contre tous les autres principaux officiers , & que le but de cette trame étoit de livrer la place à Tipoo-Saïb. Mais un des conjurés ayant eu quelques raisons de craindre que le prince Indien ne lui donnât point la récompense , qui lui avoit été promise , trouva plus avantageux pour lui de découvrir le secret au gouverneur de Goa , après s'être assuré d'avance de son pardon. Là-dessus le gouverneur dépêcha à celui de Bombay , pour l'informer du cas , & lui demander s'il pouvoit compter sur l'assistance des Anglois , si les circonstances rendoient ce secours nécessaire. Le gouverneur Anglois répondit par l'affirmative ; & aussi-tôt effectivement il donna les ordres nécessaires pour faire embarquer 250 soldats de troupes réglées & un certain nombre d'autres à l'effet de se rendre en toute diligence à Goa.

S U E D E.

STOCKHOLM (*Le 8 Septembre*). Le retour du roi en cette capitale , après une absence de 69 jours , a été une surprise d'autant plus agréable , que Sa Maj. a mis dans son voyage nuit & jour la plus grande célérité : elle a été accompagnée dans ce trajet par le lieutenant-général de Moerner , le premier-gentilhomme de la chambre comte Wachtmeister , l'aide-de-camp-général ba-

ron Otton Wrede &c. Tous les régimens , qui ne font point en Finlande , ont eu ordre de marcher , les uns vers la province de Bohuslehn , les autres vers la Scanie , où le roi se mettra lui-même à leur tête. L'on travaille à former des magasins dans les provinces méridionales ; & dans le département de la marine les préparatifs ne font pas moins actifs. A Carelscrona l'on a déjà achevé l'armement de 5 vaisseaux de ligne , *l'Adolphe-Frédéric* , *la Louise-Ulrique* , *le Lion de Gothie* , *l'Uplande* , & *l'Illerim* ; & cette escadre est actuellement prête à mettre en mer. Quatre autres vaisseaux de guerre s'y équipent avec la même diligence : ce sont *la Valeur* , *la Fortitude* , *la Galathée* , & *l'Eurydice*. Ces efforts , pour soutenir avec les seules forces de la Suede l'attaque de deux ennemis réunis , exigent les délibérations les plus mûres & les plus assidues ; & le roi assiste à toutes les séances du sénat , qui s'assemble tous les jours depuis le retour de Sa Majesté. Pour augmenter la masse du numéraire , si indispensable dans ces circonstances , il est arrivé ici , à l'usage de notre monnoie , un gros transport d'argent , venant de l'Allemagne.

Il paroît par l'attention , que le roi donne aux affaires de la guerre , que la situation intérieure du royaume ne lui cause pas beaucoup d'inquiétude. Aussi contredit-on le bruit de la convocation prochaine de la diete ; ou plutôt , quoiqu'on ne le dise pas absolument malfondé , l'on soutient néanmoins , que la tenue de cette assemblée n'est pas aussi prochaine , qu'on l'avoit d'abord assuré. Il est donc permis de douter , si d'au-

tres prétendent avec raison , que l'époque de son ouverture ne sera pas reculée au-delà du 1 Octobre. La même contradiction regne par rapport au mécontentement qui s'est répandu dans l'armée. Des personnes , attachées à la cour , attestent , que les bruits , qui en ont couru , étoient fort exagérés ; & que sur une armée de 40 mille hommes (on ne faisoit monter ci-devant celle de Finlande qu'à 30 mille) il ne s'étoit trouvé que 20 à 25 officiers , qui avoient demandé leur démission , dans ce nombre encore quelques-uns , que leur âge mettoit hors d'état de servir. Dans une lettre d'Abo , du 24 Août , il est dit , „ que le roi avoit fait publier „ dans son armée de terre , que quiconque „ vouloit son congé , pouvoit l'obtenir ; „ que sur cette notification plusieurs officiers l'avoient demandé , dans ce nombre deux colonels , mais pas un seul Finlandois ; & quelques-uns de ceux , qui „ s'étoient retirés précédemment , étoient „ rentrés & faisoient le service , comme auparavant. „ — Les avis de Finlande nous apprennent en même tems , que , quoique le duc de Sudermanie eût conservé le commandement en chef de la flotte , en qualité de généralissime des forces de terre & de mer dans le grand-duché , & que son pavillon restât arboré en conséquence sur le vaisseau-amiral , Son Alt. R. avoit néanmoins quitté Sweaborg le 27 Août , pour aller prendre le commandement des troupes sur la frontière. Le congé , qu'elle prit de l'escadre , fut des plus touchans : des officiers voulurent faire les fonctions de rameurs sur la chaloupe , qui la conduisit à terre. A

son débarquement à Helsingfors, ils la précédèrent, en portant des pavillons & des banderolles, jusqu'à l'hôtel du général-en-chef. Les habitans, ne cédant point en enthousiasme à ces officiers, dételerent les chevaux de la voiture du prince & la traînerent eux-mêmes, au bruit d'une musique guerrière & des acclamations générales, jusqu'à la porte; par où il sortit, pour se rendre en diligence à l'armée sur la frontière.

Il paroît une déclaration du roi, datée de Helsingfors le 21 Juillet. Voici ce qu'elle contient de plus remarquable.

„ Après s'être plaint que la Russie a cherché à semer la division & le trouble dans le royaume de Suede, qu'elle a même formé des complots contre la personne du roi, qu'elle a formé le plan de détacher la Finlande de la Suede & d'en faire une province relevant de la Russie, comme la Curlande; qu'un général Russe a parcouru en 1786 tout le territoire de la Finlande, & reconnu tous les endroits & postes tenables; Sa Majesté Suédoise continue en disant: „ Qu'elle a fait l'im-
 „ possible pour convaincre la Russie des intentions
 „ hostiles qu'elle avoit, sans oublier pour cela
 „ la Porte, son alliée, avec laquelle la Suede est
 „ unie par des liens très-étroits. Qu'elle a offert
 „ trois fois à la Russie sa médiation, qui pou-
 „ voit être d'autant plus efficace, que toute l'Eu-
 „ rope sait combien de crédit & d'influence la
 „ Suede a près de la Porte, depuis un tems im-
 „ mémorial. Que dans ce même moment l'ambas-
 „ sadeur de Russie a voulu détacher la nation de
 „ son Roi, & a violé d'une maniere manifeste
 „ le droit des gens. Que le roi s'est rendu à la
 „ tête de son armée en Finlande dans la vue de
 „ s'entendre avec l'impératrice & de rétablir la
 „ tranquillité dans cette province. Que sur les
 „ entrefaites des Russes avoient attaqué les avant-
 „ postes des Suédois; que là-dessus les Suédois
 „ s'étoient emparés des postes les plus importans,
 „ pour mettre les provinces à l'abri des incursions

„ des Russes, sans cependant se rendre maîtres
 „ des passages dans la Finlande Russe. Que mal-
 „ gré tout cela, S. M. Suédoise est toujours por-
 „ tée à entendre aux propositions raisonnables
 „ que pourroit faire la Russie; pourvu toutefois
 „ que cette puissance s'engage préalablement à
 „ conclure une paix solide avec la Porte Otto-
 „ mane. „

Le bâtiment de transport Russe, le *Kal-
 den*, que les trois frégates, sorties de Go-
 thenbourg aux ordres du major Rosenswård,
 ont pris sur la division de l'amiral de Desin
 & conduit à Marstrand, est une capture
 des plus riches & importantes : elle avoit
 à bord une grande partie de l'artillerie &
 des munitions, nécessaires pour l'armement
 des vaisseaux de guerre Russes, attendus
 d'Archangel, notamment 22 grosses an-
 cres, 128 pieces de canon de fer de dif-
 férent calibre, 6 mortiers de fonte, 16000
 boulets, 500 fusils, des habits pour 3 à 4
 cents hommes, des armes blanches, épées
 d'argent, artifices &c. Quelques-uns disent
 même, qu'il y avoit un service de table
 d'argent & une partie des équipages de l'amiral
 de Desin. Le bâtiment lui-même étoit monté
 de 22 canons & 86 hommes d'équipage.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 13 Septembre). Le
 prince-royal partit le 6 de ce mois de
 Schleswick, accompagné du prince de
 Hesse. Le soir S. A. R. arriva à Colding,
 & elle se proposoit de se remettre en route
 le jour suivant pour Fladstrand. Le vaisseau
 de guerre l'*Oldenbourg* est arrivé d'ici dans
 ce dernier endroit le 25 du mois dernier,
 pour transporter ces illustres personnages à

Frédérichswärn en Norwege, où le prince gouverneur, en sa qualité de général-feld-maréchal, prendra le commandement des 12 mille hommes de troupes auxiliaires que notre cour accorde à la Russie. Cependant, suivant d'autres avis, notre prince-royal est attendu ici pour ce soir. Peut-être ce retour subit est-il occasionné par l'arrivée d'un courier de Stockholm, qui a apporté des dépêches importantes, ce qui feroit d'un heureux présage.

L'escadre Russe qui est arrivée hier à cette rade venant d'Archangel, & qui consiste en 4 vaisseaux de rang & 2 frégates, sera commandée par le vice-amiral Borisow. C'est aujourd'hui ou demain qu'elle se réunit à notre escadre & à celle du vice-amiral Desin, pour faire voile conjointement dans la mer Baltique. On dit que les vaisseaux Danois, avant leur départ, arboreront le pavillon Russe.

I T A L I E.

ROME (*le 7 Septembre*). On a fait imprimer ici deux volumes sur l'origine de la haquenée & du tribut. C'est l'ouvrage de Mgr. Borgia. On le dit solidement écrit. Il ne sera cependant pas encore répandu dans le public, S. S. l'a fait défendre, voulant garder à l'égard de la cour de Naples tous les ménagemens possibles. On a présenté au St.-Pere un écrit de 4 feuilles, dans lequel on prétend prouver, que la haquenée & la somme qui l'accompagnoit, n'ont jamais été un véritable tribut. S. S. a nommé deux personnes instruites pour répondre à cet

écrit, & il a été tenu une assemblée secrète de cardinaux.

S. M. le roi de Suede a fait présent à l'académie des Arcades, de son portrait en grand très-bien exécuté, en reconnoissance de ce que, dans son séjour dans cette capitale, il a été nommé membre de cette académie, sous le nom d'Anaxandre-Chorneo. Ce portrait sera conservé comme un monument de la reconnoissance de ce monarque.

NAPLES (*le 6 Septembre*). Le 26 du mois dernier la reine est accouchée d'un prince. Cet événement a été annoncé au public par une décharge de l'artillerie; & les réjouissances à ce sujet ont duré pendant 3 jours consécutifs.

Notre cour a fait travailler à une réponse au dernier bref hortatoire du pape, & prétend prouver que Naples n'est pas un fief relevant du S. Siege. Cet écrit n'est pas encore connu. Il faut avouer en attendant que l'opinion générale est contraire, & que la réclamation contre un si ancien hommage vient un peu tard. — La cour vient d'user de rigueur extrême, en faisant emprisonner l'ex-provincial des peres Franciscains du petit hôpital, pour avoir parlé avec trop de franchise en faveur du St. Siege.

On continue dans ce Royaume à compléter & à augmenter le nombre de nos troupes d'après le plan du général baron de Salis. On s'empresse également à mettre notre marine sur le pied le plus respectable; le nombre de nos vaisseaux de guerre, tant grands que petits, est déjà porté à 30 prêts à agir au premier signal. Dans peu l'on doit lancer à l'eau un nouveau vaisseau de ligne

construit dans le chantier de Castellamare. Outre une grande quantité de munitions de guerre, nous attendons incessamment 300 canons de fer, fondus en Suede, pour le compte de notre cour. — Le général de Rybas, le colonel O-Hara & quelques autres officiers Russes, sont arrivés ici, afin de faire les préparatifs nécessaires pour la réception des forces de l'impératrice dans la Méditerranée, quoique les événemens qui viennent de se développer dans le nord, fassent douter si on les verra dans nos parages, du moins dans le cours de cette année. — Le roi a fait publier un pardon général pour tous les déserteurs de ses troupes de terre & de mer.

VENISE (*le 7 Septembre*). Une dépêche que nous avons reçue ici de notre baile à Constantinople, porte que le capitain-bacha, après avoir escarmouché à diverses reprises avec une petite flotte Russe, l'a enfin tellement maltraitée, qu'elle a été contrainte de se retirer dans le port de Sebastopol, où l'amiral Turc la tient aujourd'hui bloquée.

Une lettre de Cattaro en date du 8 Août porte ce qui suit. „ *Le bacha de Croja, ce*
 „ *fidèle allié des deux cours impériales dans*
 „ *le duché de Montenegro, n'est plus. Le ba-*
 „ *cha de Scutari s'est mis en campagne con-*
 „ *tre lui, l'a atteint, lui a livré bataille,*
 „ *l'a défait complètement, & a ramené sa*
 „ *tête en triomphe à Scutari. Cet événement*
 „ *change encore une fois toute la face des*
 „ *affaires dans ces contrées, où le major*
 „ *Vukassovich les avoit remises par son heu-*
 „ *reuse expédition contre Spux & Sabgliak.* „
 Dans une lettre de Raguse du 24 Août on

fit ce qui suit : „ Il ne reste plus d'espoir de rétablir les affaires des Autrichiens dans le Montenegro. Le brave Wukasowich & ses intrépides compagnons , ont été taillés en pieces par le bacha de Scutari. „

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 19 Septembre). Le chevalier Joseph Yorke , ancien ambassadeur du roi près des états-généraux des provinces-unies , & le chevalier James Harris , actuellement revêtu du même caractère , ont fait le 10 leurs remerciemens au roi , pour avoir été créés Pairs de la Grande-Bretagne , le premier sous le titre de baron Dover , de Dover , au comté de Kent ; le second sous celui de baron de Malmesbury , de Malmesbury , au comté de Wilts. Le 30 du mois dernier le roi avoit aussi conféré un titre de pairie de la Grande-Bretagne au chevalier Jean Griffin , lord Howard de Walden , & au lord Jeffery Amherst , généraux de ses armées & chevaliers de l'ordre du Bain , au premier sous le nom de lord Braybrooke , réversible à Mr. Richard Aldwardt Neville & à ses descendans mâles ; au second , sous celui de lord Amherst , de Montreal , au comté de Kent , réversible à son Neveu Guillaume Pitt Amherst & à ses Héritiers mâles.

Un courrier a été dépêché à sir Robert Liston , à Madrid , & lui a porté l'ordre de revenir sur le champ dans cette capitale. Ce ministre doit se rendre ensuite à Stockholm , en qualité d'envoyé extraordinaire de S. M. Britannique , pour y remplacer feu sir Thomas Wroughton , dont la mort a , depuis un an , laissé cette cour sans envoyé de la

part de la grande-Bretagne. — Le lord Malmesbury (ci-devant chevalier Harris) s'est embarqué le 13 à Douvres, pour retourner à la Haye. On prétend qu'un des objets de son ambassade est de diriger une négociation de paix, à laquelle il paroît que les cours de Pétersbourg & de Stockholm ont aujourd'hui très-grande envie de se prêter l'une & l'autre. — Le roi a nommé le sieur Charles Whitworth, envoyé extraordinaire, & son ministre plénipotentiaire près la cour de Pétersbourg, & le sieur Daniel Hailes, envoyé extraordinaire près celle de Varsovie.

Un M. Bakewell, de Leicestershire, que l'on a cité jusqu'ici, comme étant l'homme qui possédoit la plus belle race de moutons qu'il y ait en Angleterre, vient de recevoir un défi de la part de quelques fermiers du Lincolnshire, de produire de plus beaux beliers qu'eux. C'est à Leicester que ce cartel patriotique annonce que la question sera décidée dans le courant de ce mois. On ne doit pas omettre de dire que M. Bakewell a des beliers dans ses troupeaux qu'il estime trois cens guinées, & qu'il en a vendu & acheté à ce prix.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 17 Septembre*). L'arrivée du feld-maréchal baron de Laudon au corps d'armée dans la Croatie n'a pas trompé l'espérance, qu'on avoit conçue; & enfin le Dubitza-Turc, cette place chétive, qui, défendue par un simple rempart sans aucun ouvrage extérieur nous a néanmoins coûté

tant de tems , de peines , & de sang (a) , s'est rendue par capitulation le 26 Août. La garnison qui a été faite prisonniere de guerre , étoit réduite à 366 foldats , 18 agas , 24 officiers d'un rang inférieur , & 4 adjudans , sous les ordres de 2 seigneurs Bosniaques , qui possèdent des terres considérables aux environs. L'artillerie consistoit en 7 canons. On prétend , que dans la ville il y avoit beaucoup de munitions de bouche , mais pour la plus grande partie en mauvais état. L'air y étoit comme empesté , à cause de la mal-propreté dégoûtante des Turcs , qui même en plusieurs endroits avoient laissé pourrir les cadavres exposés à l'air. Il n'a pas été possible aux officiers d'en parcourir les différens endroits , & de visiter les lieux où il y avoit des munitions , sans employer la fumée du bois de senteur.

Cette conquête n'a pas fait ici une sensation fort agréable , parce que la perte est infiniment plus considérable que l'avantage ; peut-être aussi , parce que les mauvaises nouvelles venues du Bannat ont étouffé le sentiment

(a) Dubitza fut attaquée 2 fois au mois de Février , par des partis détachés de quelques centaines d'hommes , qui furent repouffés : elle fut assiégée par le général prince de Lichtenstein depuis le 21 Avril jusqu'au 25 , qu'il fut obligé de repasser l'Unna ; enfin le dernier siege a duré depuis le 10 Août jusqu'au 26 ; mais par-là les opérations du corps d'armée en Croatie ont été arrêtées depuis le 9 du mois de Février , ce qui paroît inconcevable pour un endroit , qui n'a que 4 courtines assez solidement bâties , mais flanquées seulement de 4 tours.

timent de la joie que cette prise pouvoit causer. En effet, on apprend, par différens avis de cette province, que les Turcs ont forcé le passage de Méhadia, par la supériorité du nombre & par leur courage, & ont obligé le général de Wartenleben à abandonner le camp qu'il occupoit, & à se replier vers l'armée de l'empereur. A cette occasion, il y a eu plusieurs attaques assez considérables, dans lesquelles les impériaux ont perdu bien du monde, & les Turcs, dit-on, encore davantage : mais, ces derniers peuvent aisément réparer leurs pertes, puisque leurs troupes fourmillent de l'autre côté du Danube. Un bataillon de Latterman a perdu considérablement du monde, & le major a été tué avec plusieurs officiers. Le *Bulletin officiel* ne dissimule pas ces revers. L'importante forteresse de Méhadia, la clef du Bannat, & le grand magasin des Autrichiens dans cette contrée est tombé le 28 Août entre les mains des Turcs.

Les nouvelles les plus fraîches du Bannat sont du 10. A cette époque les Autrichiens se fortifioient dans leur camp, & l'on ne croyoit pas que les Turcs viendroient les y attaquer. Les Turcs doivent s'être extrêmement fortifiés du côté de Vieux-Orfova & de Schupaneck. Les excursions qu'ils font dans le pays s'étendent fort loin, & ces barbares ravagent & massacrent tout par tout où ils passent avec une rage & une fureur qui fait frémir. Pour comble de disgrâce, il y a toujours une quantité prodigieuse de malades à l'armée. On en voit continuellement arriver à Neufatz, où se trouvent, parmi les officiers supérieurs, le général d'in-

fanterie comte de Kinsky, les généraux Zetvitz, de Reihsy & de Sturm. Le général Coloredo y est aussi attendu comme malade. On dit qu'une personne arrivant de la Transilvanie, rapporte qu'elle a vu de ses propres yeux 20,000 Russes & 15,000 Autrichiens marcher de la Moldavie dans le Banat. Mais cette nouvelle est si peu vraisemblable, qu'on seroit tenté de croire que c'est plutôt une armée Ottomane, attendu que cette personne fait arriver ces corps par le défilé d'Oitos, qu'on fait avoir être forcé par les Turcs. (a)

Le 25 du mois dernier, les Turcs ont fait entrer de nouvelles provisions dans Belgrade. On y attendoit, vers le même tems, un bacha avec environ 8000 hommes, qui devoient y arriver de Semendria. Les espions rapportent que la garnison de Belgrade se prépare à faire une sortie violente sur notre digue & sur la place de Semlin; notre corps, qui se trouve aux environs, est composé de 20 bataillons d'infanterie, de 3 regimens de cavalerie & de 5 divisions de houlans & de huffards. Il est à craindre que

(a) Dès que ce passage & celui de Vulkan furent forcés, l'alarme fut générale en Transilvanie. Il est certain néanmoins que ces passages sont très-peu nécessaires à des troupes actives, courageuses, accoutumées aux fatigues & aux dangers. Je me souviens qu'un jour examinant par moi-même l'état de ces défilés, je demandois à un vieux Valaque, ancien habitant du pays, combien il y avoit de passages de la Turquie en Transilvanie, réellement praticables; il se mit à rire, & me dit : *comptez les arbres qui couronnent ces montagnes, & vous saurez combien de chemins il y a.*

ies Turcs ne pénètrent aussi près de Metrowitz sur la Save ; & on dit aujourd'hui que le grand-vifir qui avoit passé le Danube pour observer notre armée, postée près de Lugos, a repassé ce fleuve & porte décidément ses vues sur le camp de Semlin (a). — L'archiduc François est parti le 1 de ce mois de Temeswar, pour se rendre près de l'empereur.

Le major Stein mande de l'antré Veterani (b), du 28 Août, que les incommo-

(a) Ce camp, tracé pour cent mille hommes, sera difficilement défendu par vingt mille ; mais il ne faut pas douter que le baron de Gemmingen qui y commande, n'ait fait élever de nouveaux retranchemens qui resserrent l'espace occupé par les troupes & en rendent la défense beaucoup moins pénible & dangereuse.

(b) Cét antré de Veterani est une spacieuse caverne, située au pied d'une montagne sur la rive gauche du Danube, à peu de distance d'Orgradina. L'enceinte en est à-peu-près égale aux contours de la montagne. L'entrée, couverte par des ronces & des broffailles, n'a que deux ou trois pieds de largeur ; & elle est défendue par quelques piéces d'artillerie, comme les hauteurs à l'entour l'étoient également par de petites redoutes, garnies de canon : mais les Turcs s'en sont emparés dans la furieuse attaque du 10 Août, dont il a été rendu compte, & ce fut dans cette occasion que deux compagnies du régiment de Brechainville, après la défense la plus héroïque, cédant à un fixieme assaut, furent passées par l'ennemi au fil de l'épée, sans qu'un seul de ces braves gens pût sauver la vie. L'antré résista encore plusieurs jours après la prise des redoutes. — Ce poste est important sur-tout, parce que, dominant le Danube, qui est fort étroit en cet endroit, il en ferme le passage près d'Orfova entre Vidin & Belgrade. Il a son nom du feld-

dités de nos troupes qui défendent ce poste, augmentent tous les jours, d'autant que l'ennemi y jettoit toutes sortes de matieres putrides ; & que d'ailleurs les malades, ainsi que les blessés, y manquoient de tout secours. Dans un autre rapport du 31 Août, le major Stein nous apprend que 6 faïques ennemies ayant profité des ténèbres de la nuit pour pénétrer par ce passage étroit du Danube, & nos troupes n'ayant plus de munitions, il s'est enfin vu réduit à la nécessité de capituler avec l'ennemi. Les Turcs ont accordé à nos troupes la permission de se retirer librement, après avoir mis bas les armes ; ils ont permis en outre que les 86 malades & blessés qui s'y trouvoient, fussent transportés par eau.

BERLIN (*le 20 Septembre*). Nous avons donné en son tems au public, le traité d'alliance défensive, que le roi a conclu le 15 Avril 1788 avec les états-généraux des Provinces-Unies, ainsi que le traité provisionnel d'alliance défensive que S. M. a conclu & signé à Loo, le 13 Juin de l'année courante, avec S. M. le roi de la Grande-Bretagne, pour la garantie mutuelle du traité du 15 Avril, conclu avec les Provinces-Unies, & de leur constitution. Nous pouvons également communiquer aujourd'hui au

maréchal comte Veterani, qui, en 1693, dans la guerre contre les Turcs, le fit occuper par le baron d'Arnau avec 300 hommes & 5 canons. Ce ne fut alors qu'après une résistance désespérée, que le baron d'Arnau, canoné par les Turcs dans la caverne même, fut enfin forcé à capituler.

public le traité général d'alliance défensive que le roi vient de conclure & de faire signer avec S. M. le roi de la Grande-Bretagne, à Berlin, le 13 Août de l'année courante ; & dont les ratifications, signées par les deux souverains, viennent d'être échangées. Voici la teneur de ce traité.

L. M. le roi de Prusse & le roi de la Grande-Bretagne étant animées d'un desir égal & sincere, d'augmenter & de consolider l'union & l'amitié étroites, qui leur ayant été transmises par leurs ancêtres, subsistent si heureusement entre elles, & de concerter les mesures les plus propres pour assurer leurs intérêts mutuels & la tranquillité générale de l'Europe, elles ont résolu de renouveler & de resserrer ces liens par un traité d'alliance défensive, & elles ont autorisé pour cet effet, Javoir, S. M. le roi de Prusse, le Sr. Ewald-Frédéric, comte de Hertzberg, son ministre d'état & de cabinet, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Noir ; & S. M. le roi de la Grande-Bretagne, le Sr. Joseph Ewart, son envoyé-extraordinaire à la cour de Berlin, lesquels, après s'être communiqué réciproquement leurs plein-pouvoirs, sont convenus des articles suivans. „

Art. I. „ Il y aura à perpétuité une amitié ferme & inaltérable, une alliance défensive & une union étroite & inviolable, avec une harmonie & correspondance intimes & parfaites entre lesdits sérénissimes rois de Prusse & de la Grande-Bretagne, leurs héritiers & successeurs, leurs royaumes, états, provinces, terres & sujets respectifs, lesquelles seront entretenues & cultivées avec soin, de maniere que les puissances contractantes emploient constamment tant leur plus grande attention, que tous les moyens que la providence leur a confiés pour conserver ensemble la tranquillité & la sûreté publiques, pour soutenir leurs intérêts communs & pour se défendre & se garantir mutuellement contre toute attaque hostile ; le tout en conformité des traités, qui subsistent déjà entre les hautes parties contractantes, lesquels demeureront en toute leur

force & vigueur, & seront censés renouvelés par le présent traité, autant qu'il n'y aura pas été dérogé de leur propre consentement par des traités postérieurs, ou par ce présent traité. ,,

II. ,, En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux hautes parties contractantes travailleront toujours de concert pour le maintien de la paix & de la tranquillité; & dans le cas où l'une d'elles seroit menacée d'une attaque hostile par qui que ce soit, l'autre emploiera sans délai ses bons offices les plus efficaces pour prévenir les hostilités, pour procurer satisfaction à la partie lésée, & pour ramener les choses dans la voie de la conciliation. ,,

III. ,, Mais si ces bons offices n'eussent pas l'effet désiré dans l'espace de deux mois, & que l'une des deux hautes parties contractantes fût hostilement attaquée, molestée ou inquiétée dans quelques-uns de ses états, droits, possessions ou intérêts, ou de quelque manière que ce soit, par mer ou par terre, par quelque puissance Européenne, l'autre partie contractante s'engage de secourir son allié sans délai, pour se maintenir mutuellement dans la possession de tous les états, territoires, villes & places, qui leur ont appartenu avant le commencement de ces hostilités; pour lequel effet, si S. M. Britannique venoit à être attaquée, S. M. le roi de Prusse fournira à S. M. le roi de la Grande-Bretagne un secours de 16 mille hommes d'infanterie & de 4 mille hommes de cavalerie; & si S. M. Prussienne venoit à être attaquée, S. M. le roi de la Grande-Bretagne lui fournira également un secours de 16 mille hommes d'infanterie, & de 4 mille hommes de cavalerie; lequel secours respectif sera fourni dans l'espace de deux mois après la réquisition faite par la partie attaquée, & demeurera à sa disposition pendant toute la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée. Ce secours sera payé & entretenu par la puissance requise, par-tout où son alliée le fera agir, mais la partie requérante lui fournira dans ses états le pain & le fourrage nécessaires sur le pied usité dans ses troupes. ,,

„ Il est cependant convenu, entre les hautes parties contractantes, que dans le cas, où S. M. Britannique auroit à recevoir le secours des troupes de S. M. Prussienne, S. M. Britannique ne pourra les employer hors de l'Europe, ni même dans la garnison de Gibraltar. „

„ Si la partie lésée & requérante, préféreroit aux troupes de terre un secours en argent, elle en aura le choix, & dans le cas où les deux hautes parties contractantes se fourniroient le secours stipulé en argent, ce secours sera évalué à cent mille florins courant de Hollande par an, pour mille hommes d'infanterie, & à cent vingt mille florins même valeur pour mille hommes de cavalerie par an, ou dans la même proportion par mois. „

IV. „ Dans le cas où les secours stipulés ne seroient pas suffisans pour la défense de la puissance requérante, la puissance requise les augmentera suivant la nécessité du cas; & l'aidera de toutes ses forces, si les circonstances l'exigent. „

V. „ Les hautes parties contractantes renouvellent ici de la maniere la plus expresse le traité provisionnel d'alliance défensive, qu'elles ont conclu à Loo le 13 de Juin de l'année courante, & elles s'engagent de nouveau & promettent, d'agir en tout tems de concert & en confiance mutuelle, pour maintenir la sûreté, l'indépendance & le gouvernement de la république des Provinces-Unies, conformément aux engagements qu'elles viennent de contracter avec ladite république; c'est-à-dire, S. M. Prussienne par un traité conclu à Berlin le 15 Avril 1788, & S. M. Britannique, par un traité signé le même jour à la Haye, que lesdites hautes parties contractantes se sont communiqués l'une à l'autre. „

„ Et s'il arrivoit qu'en vertu des stipulations desdits traités, les hautes parties contractantes se vissent obligées d'augmenter les secours à donner aux états-généraux, au-delà des nombres spécifiés dans lesdits traités, ou de les assister de toutes leurs forces, lesdites hautes parties contractantes se concerteront ensemble sur tout

ce qui peut être nécessaire, relativement à telle augmentation de secours, dont on conviendra, & relativement à l'emploi de leurs forces respectives pour la sûreté & la défense de ladite république. „

„ Au cas que l'une ou l'autre desdites hautes parties contractantes vint en aucun tems futur à être attaquée, molestée ou inquiétée dans quelques-uns de ses états, droits, possessions ou intérêts, de quelque manière que ce soit, par mer ou par terre, par quelque autre puissance, en conséquence & en haine des articles ou des stipulations contenues dans lesdits traités, ou des mesures à prendre par lesdites parties contractantes respectivement en vertu de ces traités, l'autre partie contractante s'engage à la secourir & à l'assister contre une telle attaque, de la même manière & par les mêmes secours, qui sont stipulés dans les articles III & IV du présent traité, & lesdites parties contractantes dans tous les cas semblables promettent de se maintenir & de se garantir l'une l'autre dans la possession de tous les états, villes & places, qui leur appartenoient respectivement avant le commencement de telles hostilités. „

VI. „ Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié de part & d'autre, & l'échange des ratifications se fera dans l'espace de six semaines ou plutôt si faire se peut. *En foi de quoi nous soussignés, munis de plein-pouvoirs de L. M. les rois de Prusse & de la Grande-Bretagne, avons, en leurs noms, signé le présent traité, & y avons apposé le cachet de nos armes.* „ Fait à Berlin, le 13 d'Août, l'an de grace 1788.

(L. S.) Ewald-Frédéric, comte de Hertzberg.

(L. S.) Joseph Ewart.

FRANCFORT (le 13 Septembre). Nous apprenons de Vienne une nouvelle qui donnera lieu sans doute à beaucoup de conjectures. C'est que le ministre de Prusse, résidant à cette cour, a remis dernièrement au chancelier d'état, prince de Kaunitz, une déclaration de la part du roi son maître,

concernant la guerre actuelle du Levant, & les troubles qui se sont propagés jusques dans le Nord.

RATISBONNE (*le 10 Septembre*). On ne peut prévoir encore comment tournera l'affaire des nonciatures, tant parce que la cour de Vienne occupée d'objets qui l'intéressent davantage, ne peut seconder les 4 Métropolitains avec autant d'ardeur qu'ils en desirent, que parce que plusieurs princes, même protestans, semblent s'opposer à toute innovation dans la constitution actuelle de la Germanie. Voici ce que S. A. E. de Baviere a écrit à son représentant à la diete au sujet des nonciatures.

Charles-Théodore, Eleveur. Salut &c.

Le décret aulique impérial du 9 de ce mois de la présente année donne assez à connoître quelles sont les prétentions des quatre archevêques dans les plaintes & dans l'exposition des griefs qu'ils forment contre les nonciatures apostoliques de l'Allemagne. C'est d'obtenir une loi de l'empire par laquelle lesdites nonciatures soient entièrement supprimées & abolies : & c'est sur cet objet que S. M. I. demande l'avis du corps Germanique.

Nous devons en faire l'aveu : Jusqu'à présent il nous a été impossible de pénétrer sur quoi sont fondés les motifs, qui ont pu engager sadite M. I. & l'empire à une démarche de cette nature.

Nous n'ignorons pas les différentes especes de griefs & de plaintes reproduites plusieurs fois dans les tems passés & même de nos jours contre le St. Siege & les nonciatures : mais, ou elles parurent peu importantes & terminées depuis long-tems, ou tout au moins, on les crut de nature à ne pas exiger un remede aussi violent.

Bannir les nonciatures de l'Allemagne & les abolir, n'est-ce pas enlever au St. Siege ce dont il est en possession depuis plus d'un siecle. Or, comment accorder un tel procédé avec la justice,

les égards & le respect que des ecclésiastiques sur-tout, & des catholiques doivent spécialement avoir pour le chef suprême de l'église?

Enfin, qu'en seroit-il du clergé en général, principalement de la dignité des archevêques & de la constitution de l'empire, si pour régler les décisions on ne s'en rapportoit qu'à l'adage *olim non sic*; si l'usage, qui doit avoir force de loi dans l'empire, ne devoit plus être consulté; si toute ancienne possession ne devoit pas garantir le possesseur, mais que des titres obscurs, équivoques, tirés de la poussière & des ténèbres de l'antiquité, qui les couvroient, dussent enfin prévaloir? A quel renversement, à quels désordres & à quelle confusion ne se verroit-on pas exposé dans l'état séculier aussi bien que dans l'état ecclésiastique?

Quant à ce qui regarde en particulier la nonciature de Munich, que l'on prétend également préjudiciable & usurpée, premièrement elle n'offre pas l'ombre de nouveauté. Celui qui en est revêtu n'est que subrogé pour les lieux & domaines Bavaurois-Palatins, & ses facultés ne s'étendent pas au-delà de celles, qu'avoient ceux dont il occupe la place dans lesdits pays. Secondement, on ne peut pas dire qu'elle soit préjudiciable ou qu'elle anticipe sur les droits d'autrui: puisque Mgrs. les archevêques & évêques diocésains ne perdent aucun de leurs anciens droits. Ils conservent tout ce qui leur appartient; d'où il résulte qu'on ne peut naturellement envier à nos sujets l'avantage qui leur revient d'être dispensés de recourir à Vienne, à Luzerne, à Cologne ou à Rome: ce qui leur emportoit beaucoup de tems & leur occasionnoit plus de dépenses.

Robertz & Hertling établis subdélégués ou intèrnonces ne sont pas certainement ceux, qui puissent donner lieu au grief le plus léger, ni usurper sur la juridiction, par la réception ou la présentation du recours, dont ils sont chargés.

Or, puisqu'au moyen de cette nonciature, il ne se fait rien autre chose que ce que Sa Sainteté peut faire en vertu du pouvoir que lui donne sa qualité de pasteur suprême, & que ce qui s'est

observé pendant plusieurs siècles, il s'ensuit que c'est aussi ce que nous sommes en droit de faire observer dans nos états comme prince temporel, & il n'est rien que nous puissions attendre avec plus d'assurance de la justice de S. M. I. que cette protection énoncée dans la capitulation impériale art. 1. §. 1. 2. & qu'elle a promise aussi bien à Sa Sainteté qu'à nous-mêmes, & qu'à tous les états de l'empire.

Quant à ce qui est de notre côté, nous ne nous refusons pas à des conventions amiables, & nous préférons de voir terminer ce différent par les voies de douceur & de pacification, dont il est fait mention dans la capitulation impériale Art. 14. §. 5, au sujet de pareils démêlés avec des Ecclésiastiques.

C'est pourquoi il nous paroîtroit à propos de prier S. M. I. au nom des états de l'empire, pour qu'elle s'emploie auprès de Sa Sainteté, & qu'elle cherche les moyens propres à concilier cette affaire de la manière la plus convenable & la plus juste.

Nous vous chargeons donc de faire comprendre aux députés de la diète, que tel est notre avis, de les requérir d'en rendre un compte favorable à leurs cours & à leurs principaux, & de faire en sorte, par tous les moyens possibles, que le sentiment des états de l'empire soit conforme à nos vœux & à nos desirs.

Nous sommes, &c.

Munich, le 27 Août 1788.
Ainsi expédié à la diète à Ratisbonne.

Extrait d'une lettre d'Halberstadt, en date du 4 Septembre. „ La princesse, fille aînée
 „ du roi de Prusse étant allée voir depuis
 „ peu le couvent, l'église & la sacristie des
 „ récollets de cette ville, on lui montra
 „ entre autres ornemens un pendant d'au-
 „ tel magnifiquement travaillé; comme elle
 „ apprit que c'étoit un présent de la cour
 „ de Dresde, elle fit fonder le gardien, si
 „ ces peres osoient se servir d'un ornement

„ travaillé par une main acatholique : la ré-
 „ ponse, comme vous jugez, étoit affirma-
 „ tive; sur quoi elle répliqua : *hé bien,*
 „ *pere gardien, mon premier ouvrage sera*
 „ *un pendant d'autel pour votre église, don-*
 „ *nez-en seulement la forme, ou plutôt en-*
 „ *voyez-moi la piece elle-même.* Et après
 „ avoir rafraîchi au couvent, la gracieuse
 „ princesse témoigna son contentement &
 „ fit ressouvenir encore le gardien de lui
 „ envoyer le pendant susdit. „ (a)

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 21 Septembre). S. A. S. le prince Stathouder héréditaire, ayant pris congé, hier, des colleges souverains, résidans ici, partira demain pour Maestricht & d'autres places frontieres. — Leurs hautes puissances ont expédié, aujourd'hui, pour Berlin, un messager d'état, chargé d'y porter les médailles d'or que L. H. P. ont fait frapper pour les officiers Prussiens, qui, l'automne dernier, ont fait la campagne dans cette république.

Peu de personnes ont voulu croire le bruit qui a couru depuis quelque tems, fa-

(a) Il est constant que depuis quelque tems l'église catholique trouve des amis, des protecteurs & des consolateurs parmi les protestans; que les soi-disant catholiques qui la haïssent & voudroient la défaire, ne trouvent nulle part plus de résistance que chez les protestans. Leur honnêteté & leur droiture suppléent en quelque sorte les lumieres de la vérité. — Effet du culte catholique, des cérémonies, pompe & magnificence de l'église Romaine sur les protestans, 15 Janv. 1782, p. 97. — 15 Oct. 1786, p. 290.

voir que les patriotes forgeoient de nouveaux plans, enrôloient secretement des gens pour lever un corps de troupes & qu'ils alloient recommencer leur jeu; mais depuis le 5 de ce mois ce bruit s'est vérifié; on vit entrer ici ce jour-là deux personnes fortement liées & garottées & escortées par un détachement de cavalerie. On les avoit arrêtées à Harlem; l'une étoit M. de Villatte, secrétaire de la chambre des masses insolubles à Amsterdam, & l'autre un aubergiste marchand de chevaux des environs de Harlem, deux des principaux enrôleurs. On a trouvé dans la maison, où ces deux patriotes ont été arrêtés, un coffre avec des lettres & d'autres papiers, par lesquels on a découvert leur dessein. Ils avoient déjà acheté près de mille chevaux pour un corps de hussards, & engagé un nombre considérable de gens pour porter les armes. Le conseil comité s'assembla le même jour, après l'arrivée de ces deux personnes, & s'occupa cinq heures de suite à faire lire les papiers saisis. On a d'abord fait arrêter les chevaux qu'ils avoient en divers endroits: entr'autres, on en a trouvé quantité à Breda. Il est fort apparent que l'on va découvrir bien des choses.

On a pillé, la semaine dernière, 7 maisons à Rotterdam hors de la ville; entr'autres 2 maisons de plaisance, & cassé les vitres de plusieurs autres. Ce qui a donné occasion à ces désordres, c'est que l'on avoit appris que 5 personnes qui avoient pris la fuite d'Amsterdam, étoient descendues à une auberge dans le Hoflaan & que l'hôte refusoit que l'on visitât la maison.

Les états-généraux ayant ordonné par trois résolutions consécutives au Sr. de Vinck, leur commissaire à Dunkerque, de se rendre au plutôt à la Haye, pour donner ouverture de certaines affaires, sans que ledit commissaire ait jusqu'ici obtempéré à ces ordres; & considérant qu'une telle désobéissance, qui marque le plus grand mépris des ordres de L. H. P., ne pouvoit point être passée sous silence, elles ont trouvé bon & arrêté de le démettre du service de la république, lui ordonnant de renvoyer sur le champ sa commission à L. H. P.

On a reçu la nouvelle authentique que le général Conway est de retour à Pondichéri avec les troupes sous ses ordres. Ce général s'étoit effectivement présenté devant Trincomale & avoit fait dire à Mr. de Graaf, commandant de la place, que son dessein étoit d'y débarquer ses troupes; mais le commandant Hollandois lui ayant répondu que l'on ne pouvoit point les y admettre, il a d'abord fait lever les ancres pour retourner à Pondichéri.

BRUXELLES (*le 27 Septembre*). Au moment que les François devoient selon le bruit général, entrer dans les Pays-Bas Autrichiens, & qu'on voyoit déjà circuler la liste imprimée des régimens avec leur destination pour les différentes villes; il paroît qu'il est survenu du changement à cet égard, pour des raisons sur lesquelles les politiques ne sont pas d'accord.

LOUVAIN (*le 17 Septembre*). On a donné aujourd'hui les premières leçons en théologie; on compte 16 élèves jusqu'à présent au séminaire-général, les mêmes qui y étoient

fous M. Houcke, qui a demandé & obtenu sa démission. Ce sont toujours les deux mêmes anciens sous-directeurs, & ils sont de retour. Aujourd'hui le bruit est que M. Mayence est nommé directeur. — On vient de supprimer les quatre colleges de philosophie, ainsi que ceux de *Standonck* & des *Trois-langues*.

F R A N C E.

PARIS (le 25 Septembre). Les sceaux ayant été redemandés à M. de Lamoignon, cette disgrâce du chef de la magistrature a excité le mouvement d'une joie tumultueuse parmi le peuple de cette capitale; & l'on ne fait que trop que ces scènes bruyantes ne se terminent guere sans des accidens plus ou moins graves. Le 16, dès les 4 heures après-midi, on a commencé les réjouissances dans les places Dauphine & du palais. Le peuple forçoit les passans à pieds ou en voiture, d'ôter leur chapeau, & de crier : *vivent Henri IV, le roi & M. Necker, & à tous les d ... L****. Il a obligé M. le duc d'Orléans lui-même à former le même cri. Au milieu de cette bagarre, des cavaliers de maréchaussée amenoient un déferteur; le peuple l'a fait mettre en liberté. Enfin les têtes s'échauffant davantage, on a brûlé dans la place Dauphine l'effigie du commandant de la garde de Paris. Une foule de jeunes gens ont promené à la lueur de torches un fantôme représentant l'ex-garde-des-sceaux. Ils sont allés le porter devant son hôtel, pour lui faire faire amende honorable; on a crié un arrêt du conseil d'état public qui juge & condamne, &c. &c. On

avoit à craindre que les mutins se portassent à d'autres excès, & il devoit préférer de les dissiper. M. le maréchal de Biron leur a opposé des gardes-Françoises; il a fallu en venir aux voies de rigueur; il y a eu des hommes de tués & beaucoup de blessés. Enfin le tumulte a cessé par la fuite des mutins. Le 17, tout est rentré dans l'ordre; on avoit fait venir une grande partie de la maréchaussée de l'Isle-de-France, pour soutenir les cavaliers du guet.

M. de Barentin est nommé garde-des-sceaux & vice-chancelier. MM. les présidens d'Aligre & d'Ormesson n'ont pas jugé à propos d'accepter cette dignité, dont les épines sont toutes tournées en dedans; ce qui en rend les fonctions très-difficiles. Le secrétaire des sceaux est M. de Laulne, avocat & secrétaire de la pairie.

La négociation pour la rentrée des parlemens est arrêtée par des circonstances particulières qui s'applaniront sous peu de jours. La cour ne veut que suspendre la révocation des édits du 8 Mai, & le parlement en desire la révocation. Il devoit y avoir un lit-de-justice, mais il fut contremandé aussitôt après la disgrâce de M. de Lamoignon. Le 13 le parlement avoit fait la protestation suivante.

„ Nous soussignés, présidens, conseillers, gens du roi & greffier en chef, justement allarmés du lit-de-justice prochain; considérant que cette forme ordinaire, employée pour manifester des volontés contraires aux intérêts de la nation, & celle, dont prétend encore se servir le même ministre, qui, au mois de Mai dernier, a préparé, avec mystère, des édits désastreux & funestes aux droits de la nation, & qui, par des discours, qu'il a prononcés, lors de leur publication, s'en est déclaré l'auteur
&

& le complice. Considérant que contraint par la force de l'opinion publique, qui a repoussé l'exécution de ces loix destructives par la voie du patriotisme militaire, qui a refusé de tourner ses armes contre ses propres concitoyens ; que le ministre a perdu l'espoir de renverser, d'un seul coup, les constitutions de cette monarchie ; mais que, néanmoins, il n'abandonne point sans doute ses funestes projets : considérant que son unique but est de soumettre toujours les peuples au joug du despotisme, comme son seul moyen d'enlever à la magistrature l'estime & la confiance de la nation, persuadé qu'il lui seroit facile d'anéantir les loix, s'il pouvoit diriger l'opinion publique contre ceux, qui, par état, en sont les gardiens, & les défenseurs. Considérant, que, dans cet espoir, il se bornera peut-être à attaquer des principes, essentiellement liés à la constitution, comme intéressant seulement en apparence les privilèges, les droits des cours, pour avoir un motif d'accuser les magistrats, qu'il emploie, dans ce moment, la forme d'un lit de justice, n'ignorant point que cette forme oblige de protester contre tous les actes de législation qui y sont publiés, de quelque nature qu'ils soient, & qu'il en a envisagé la réclamation indispensable, comme un effet de l'intérêt particulier, qui détermine les magistrats à rejeter des projets désavantageux au public ; que, cependant, chacun de nous, loin de nous opposer à la destruction des abus, qui pourroient s'introduire dans l'administration de la justice, desirer voir des changemens utiles, s'opérer dans l'ordre judiciaire & dans la législation civile & criminelle ; mais que l'intérêt public, devant seul déterminer ces réformes, il est essentiel que la volonté générale soit manifestée de la manière la plus authentique, & qu'il est absurde, à l'instant, où des états-généraux vont être assemblés, de ne point attendre la déclaration, qu'ils feront de cette volonté générale, pour exécuter des changemens, qu'ils improuveront peut-être. D'après ces motifs & ces considérations, persistant dans l'arrêté du 3 Mai & nos protestations subséquentes, nous déclarons que nous protestons contre tout ce qui a été fait au lit de justice du 8 Mai, & que nous ne cesserons de nous opposer à l'exécution du système de la volonté à laquelle les ministres

tres veulent asservir la nation. Protestons également contre tout ce qu'on voudroit induire de notre présence à la publication de tout ce qui seroit contraire à la propriété, à la liberté publique & aux loix constitutionnelles de la monarchie. Protestons, en outre, contre toute exécution ou modification des édits, publiés au lit de justice du 8 Mai dernier, contre la suppression des tribunaux d'exception, établis ou approuvés par les états-généraux, & contre la suppression, création, extinction de pouvoirs, réunion de quelques tribunaux, qui se sont opérées, en exécution des dits édits. Protestons contre tous changemens dans la jurisprudence civile & criminelle, que les états-généraux n'auroient pas consentis & demandés, & déclarons qu'aussi-tôt que la violence, qui nous empêche d'exercer nos fonctions sera cessée, nous nous empresserons de réparer les maux que leur suspension, forcée, a produits, & que nous employerons tout le pouvoir, que nous donnent la constitution & la loi, pour maintenir, dans toute leur force, les principes, dont nous sommes les dépositaires, & que notre devoir, comme notre serment nous obligent de défendre, au péril de notre fortune, de nos libertés & de notre vie. Et, afin que la présente déclaration, qui doit être, à jamais, le garant de nos sentimens, soit ferme & stable, dans l'impossibilité, où nous sommes de la consigner au greffe de la cour, nous autorisons celui d'entre nous, qui en sera porteur, de la déposer entre les mains de tel officier public, qu'il jugera convenable & de s'en faire délivrer, autant d'expéditions, qu'il jugera nécessaire. Cet arrêté est du 13 Septembre.

Le trésor-royal a commencé, le 1 de ce mois, à payer en argent comptant pour la totalité; & l'on ne doute plus que le payement des rentes à l'hôtel-de-ville, en s'ouvrant le 15 de ce mois, ne s'effectue aussi entièrement en argent. Cependant telle est la difficulté du redressement des finances, que Mr. Necker ne s'est encore déterminé à aucune démarche publique, & que jusqu'à présent l'arrêt désastreux du 16 Août n'a

pas été formellement révoqué. Comme l'impatience nationale desireroit de voir le mal réparé, pour ainsi dire, en un clin d'œil, l'incertitude des opérations futures a de nouveau produit quelque baisse dans le prix des fonds publics, que le retour de M. Necker à la direction des finances avoit fait hausser si promptement. En effet, quels que soient les talens & le zèle de ce ministre, la restauration non-seulement des finances, mais la régénération de tout le système d'administration de la France, présentera des difficultés, qui exigeront autant d'art que de connoissances pour les surmonter. La lettre, que la commission-intermédiaire de Bretagne vient d'adresser au nouveau ministre, en fournit la preuve, en faisant voir, combien l'on aura de peine à concilier les droits ou les prétentions de toutes les provinces dans l'assemblée des états-généraux, & en rappelant la censure, qu'éprouva en Bretagne l'ouvrage de Mr. Necker sur l'administration des finances, qui fut dénoncé dans le tems par le procureur-général du parlement de Rennes. Sa réponse à Mr. de Calonne est publique depuis hier : c'est un in-4^o. de 284 pages, qui ne se vend qu'au prix de 48 sols, & que la gazette de France d'aujourd'hui annonce en ces termes : " On trouve, hôtel de Thou, rue des poite-

" vins : Sur le compte rendu au roi, en
" 1781, nouveaux éclaircissèmens, par le
" Sr. Necker; volume in-4^o. de près de
" 300 pages; prix, 48 sols „ Cette réponse trouve de grands partisans; mais en même tems elle ne manque pas de critiques : & dans le fonds il est difficile de prononcer

définitivement sur les allégués & les conclusions des deux contendans. » S'il est au monde, dit un périodiste, un labyrinthe obscur, embarrassé, & dont il soit moralement impossible de se dégager, ah ! sans contredit, c'est celui que présentent les finances de ce royaume. Les deux comptes publics rendus depuis 8 ans, les ouvrages multipliés qui ont paru dans l'intervalle sur ces matières, les discussions mêmes, les attaques & les réponses de deux ministres qui en ont géré le département, loin de nous procurer ce fil magique qui conduit avec assurance dans ces routes tortueuses, & qui en découvre les issues, n'ont fait au contraire qu'accumuler les doutes, accroître les incertitudes, & désespérer de pouvoir jamais en surmonter les obstacles. On croiroit presque que les archives des bureaux des finances ressemblerent aux anciens oracles. Au lieu d'y trouver des renseignemens exacts & fidèles, on peut leur faire révéler tout ce qu'on a intérêt de publier ; on leur donne telle explication que les circonstances du moment exigent ; le pour & le contre enfin s'y trouvent, pour ainsi dire, à la fois. »

Le parlement de Pau a eu audience du roi le 13 de ce mois. Sa Majesté s'est fait lire tous les arrêtés, que ce parlement a pris ; & elle les a fait biffer des registres. Ensuite elle lui a ordonné de retourner à Pau avant le 14 Octobre en ajoutant, qu'elle lui feroit connoître là ses intentions. Ce fut Mr. de Villedenil, & non Mr. le garde-des-sceaux, qui dans cette audience

exprima les volontés du roi. — Les 12 pri-fonniers Bretons sortirent de la Bastille ven-dredi au soir : ils trouvèrent beaucoup de monde aux portes & dans les rues, qui ap-plaudirent à leur sortie : ils font encore ici, de même que la grande députation, qui a promis, en partant de la Bretagne, qu'elle ne quitteroit point la capitale, avant que le parlement de Rennes n'eût repris ses fonc-tions. C'est sans doute aujourd'hui que ce parlement rentrera, ainsi que toutes les au-tres cours, l'ordre étant général, comme celui du 8 Mai. — On voit circuler une *Lettre de la commission intermédiaire des états de Bretagne au roi*, en date du 28 Août, où on lit le passage suivant :

„ *Les capitulations des provinces sont violées ; les engagements les plus sacrés sont méconnus ; les cours souveraines dispersées ; les loix détruites ; la société, livrée à tous les désordres, qu'entraîne l'espoir de l'impunité ; la constitution de la monar-chie attaquée, les peuples consternés ; les finances épuisées, & le crédit perdu, avec la confiance, qu'une administration sage peut seule inspirer. Cette effrayante situation est, Sire, le funeste résultat des projets d'un homme qui, honoré de la confiance de V. M., n'a rien respecté ; qui, au milieu de l'af-freuse convulsion, où il a mis le royaume, s'est efforcé d'étouffer, par les proscriptions, le cri de vos peuples & leur amour pour V. M. ; qui, pour perdre les magistrats, & faire taire leurs justes réclamations, les a peints à V. M. comme les en-nemis de son autorité, tandis que fideles à leur serment, ils n'ont jamais cessé d'être les plus fer-mes appuis du trône ; qui, joignant à la persécution, la dérision la plus révoltante, nous déclaroit, au moment même, où il détruisoit notre constitution, que nos privileges seroient conservés : qui, en in-terdisant l'accès du trône, a élevé une barrière entre votre majesté & ses sujets ; qui, se jouant de la propriété & de la sûreté de 24 millions d'hom-*

mes, a ordonné, au nom du magistrat suprême, la suspension indéfinie de la justice ; d'un homme enfin qui, ministre d'un Dieu de paix, a déployé l'appareil de la guerre contre des sujets soumis ; & armant les François contre les François, a fait couler leur sang. La nation appelle, à grands cris, la vengeance des loix contre l'auteur de tant de maux. Quelle punition pourroit racheter de pareils attentats ? Sire ! Un intérêt commun a réuni les peuples & les attache au souverain, malheur, à jamais, au ministre ambitieux, qui, jaloux de conserver une place, à laquelle l'intrigue n'éleve que trop souvent, se permettra l'oubli de cette grande vérité ; que l'exemple de l'archevêque de Sens apprendra à ses semblables que tôt ou tard le voile se déchire ; que l'indignation du souverain & l'exécration universelle attendent le ministre perfide ; qu'on ne peut attaquer les loix, sans ébranler les fondemens de la société ; qu'elles ne font pas moins la sûreté du trône que celle des sujets ; que c'est par elles, que nos rois doivent regner sur un peuple libre, & que seules elles assurent la gloire, ainsi que la prospérité des empires, &c.

Le colonel du régiment de la Fere, infanterie, mis aux arrêts, a perdu en même tems, dit-on, son régiment, qui a refusé, à Rennes, de guerroyer contre les Bretons ; c'est le corps entier, qui n'a pas voulu employer des moyens violens, officiers & soldats ayant été de cet avis. M. le comte de Thiars a mandé ce fait en cour. On assure qu'aucun seigneur ne veut de ce régiment, à moins que le colonel n'ait été déclaré coupable par sentence d'un conseil de guerre.

Il s'est passé au camp de St. Omer deux incidens, dont l'un même est assez tragique, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait suivant d'une lettre, écrite du 9 Septembre.

„ L'affluence des officiers-généraux & des curieux est extrême ici de toutes parts. Les lits se

paient 12 livres & plus : encore n'en peut-on trouver. Les comédiens de Lille sont venus au camp, où ils ont fait élever à la hâte une salle, capable de contenir 1800 personnes : mais leur théâtre vient d'être ensanglanté par un accident terrible : ils jouoient un Dimanche, Richard-cœur-de-Lion, dont le dénouement est un combat. Cinquante soldats du régiment de Conty & de celui de Dillon, qui l'avoient exécuté quelquefois à Calais, furent choisis pour le représenter ce jour-là. Pendant que ceux-ci défendoient le haut de la Tour, qu'on voit dans cette piece, & que les autres montoient à l'assaut le sabre à la main, les planches, que le machiniste avoit mal disposées, se sont écroulées sous les pieds des combattans ; la tour s'est brisée ; les échelles se sont renversées ; & au fort de la mêlée tous sont tombés, le sabre nud à la main, pêle-mêle, les uns sur les autres avec les acteurs. Vingt-deux soldats ont été blessés ; mais par le plus grand bonheur aucun n'a été tué. M. le prince de Condé & M. le duc d'Enghien, présens à ce triste spectacle, ont montré toute leur sensibilité, en secourant les blessés, & en les faisant conduire dans leurs voitures à St. Omer (a). „ — „ Un autre incident, moins fâcheux du moins dans son issue, c'est la désertion de 37 grenadiers du régiment de Condé dans une nuit : elle fut occasionnée par l'ordre rigoureux d'un inspecteur, qui fit donner 50 coups de plat de sabre à un de leurs caporaux pour une faute, qui méritoit tout au plus une légère réprimande. Mr. de Scesmaisons, colonel de ce régiment, ne fut pas plutôt instruit de la fuite de ses soldats, qu'il courut après eux, seul & à franc-étrier : il les atteignit à Ypres, & par ses instances il les ramena au camp. Revenus là M. le prince de Condé leur parla avec tant de bonté, il leur remontra avec tant de force, combien étoit odieuse la démarche, qu'ils s'étoient permise, que ces braves gens fondirent tous en larmes. La seule puni-

(a) Autres accidens de tous les genres, journellement renouvelés sur les théâtres, 1 Janv. 1788, p. 149. — 1 Mai, p. 76. — 1 Juillet, p. 396. — 15 Août, p. 617 ; & autres toujours en rétrogradant.

tion, qu'on leur a infligée, a été de leur faire renouveler leur engagement pour deux ans. „

Le bruit étoit général à Paris comme au camp, ainsi que dans tous les Pays-Bas, que ces troupes, ainsi que celles du camp de Metz, occuperoient les Pays-Bas Autrichiens; on a même vu circuler la liste imprimée des régimens destinés pour les différentes villes: ce bruit contredit pendant quelques jours, se renouvelle depuis que le camp de S. Omer qui devoit se séparer le 22, est prolongé.

Les ambassadeurs de Tipoo-Saïb s'embarqueront à Brest du 5 au 10 Octobre. C'est la frégate, *la Thétis*, qu'on arme pour leur transport: elle sera commandée par Mr. de Macnemara, & non par Mr. de la Mothe-Grou, auquel cette commission avoit d'abord été destinée. Le gouvernement leur permet d'emmener avec eux 3 ou 400 artistes, qu'ils ont choisis dans divers ateliers: il leur donne encore 3 ou 4 cens enfans-trouvés qu'on exerce depuis quelque tems au maniment des armes, & qui serviront à recruter le corps d'Européens, que Tipoo-Saïb entretient à son service. L'on ignore encore la nature des engagements, que ces ambassadeurs Indiens sont venus contracter ici au nom de leur maître.

La célèbre duchesse de Kingston, décédée dans cette capitale la semaine dernière, a disposé par testament, de sa fortune immense en faveur de quelques parens du défunt duc de Kingston, son mari; elle a fait, en outre, une grande quantité de legs, parmi lesquels il y en a deux qui méritent d'être rapportés; savoir, à l'impératrice de Russie,

sa robe garnie de diamans , évaluée à 30 mille livres sterlings ; & au pape , son portrait , enrichi de gros brillans , estimé quatre mille livres sterlings.

Les beaux-esprits de la capitale ne cessent de s'extasier sur l'Elegie & autres poésies du P. Venance , capucin * , lorsque ce * 1 Sept. religieux fit insérer dans le *Journal général* p. 68. *de France* (n. 111) une lettre où il annonce la sage résolution de s'occuper de choses plus assorties à son état. „ *Je n'ai versifié*, dit-il, *que dans des tems d'inertie qu'on m'a laissés, & j'attends qu'on me trouve digne de quelque occupation plus conforme à mes desirs, pour prendre congé d'Apollon & de sa cour.* „

Extrait d'une lettre d'un voyageur à un Journaliste François.

Dans un petit voyage que j'ai fait, j'ai entendu la messe dans un village, le dimanche. Le curé y avoit été reçu la veille, & n'ignoroit pas qu'il venoit prendre la conduite de 400 communians, parmi lesquels il y avoit bien une vingtaine d'archicouquins. Ce brave curé dit la grand'messe, & monte en chaire après l'évangile. Or, c'est son singulier discours dont je veux vous rendre compte....

„ Mes chers freres , la providence m'envoie
 „ vers vous , & je m'en félicite. Que vous
 „ dirai-je pour mon bonjour ? Que je viens
 „ vous sacrifier tout ce que je suis , tout
 „ ce que j'ai , & tout ce que j'aurai. Oui ,
 „ tant que je vivrai parmi vous , ma cave ,
 „ mon grenier , ma pauvre marmite , tout ,
 „ en un mot , chez moi est à votre service ;
 „ & je ne pourrai jamais dîner , si je fais
 „ qu'il y ait un malade dans la paroisse à

„ qui ma soupe soit nécessaire. Regardez-
 „ moi donc comme un homme à vous, à
 „ vous, à vous : n'oubliez pas ces trois
 „ mots. Mais tandis que je ferai, ou que
 „ je tâcherai de faire votre consolation,
 „ ferez-vous la mienne? Je vous donne mon
 „ cœur, me donnerez-vous le vôtre? Je
 „ veux l'espérer. Il seroit bien extraordinaire
 „ que dans une paroisse de 400 communians,
 „ comme on me le dit, il n'y eût pas quel-
 „ ques sujets peu chrétiens. Peu chrétiens,
 „ tant que l'on voudra, ils deviennent au-
 „ jourd'hui mes enfans, & je les ferrerai
 „ toujours dans mon sein. Non, jamais ils
 „ n'éprouveront de ma part ni aigreur, ni
 „ procédés capables de les irriter. Ils m'au-
 „ roient maltraité dans un coin du village,
 „ je les embrasserois comme mes meilleurs
 „ amis. Comptez sur ces sentimens, mes
 „ chers freres, & ne vous permettez jamais
 „ d'en douter. „

Vous jugez bien, monsieur, que je ne vous rends pas mot à mot ce discours qui me charma. Il fut suivi de quelques annonces auxquelles je ne prêtai qu'une oreille; mais l'intéressant, c'est le résultat. Au sortir de l'église, je vis toute la paroisse environner le nouveau pasteur; & je suis bien persuadé que les coquins étoient du nombre. Je fus touché jusques aux larmes de la cordialité avec laquelle on se jetta dans son sein.... Notre cher curé, vous ferez content, & nous répondrons à vos sentimens pour nous. Voilà ce que crioient, les larmes aux yeux, hommes & femmes.

Eh bien! monsieur, que dites-vous de cette scène? Pour moi j'avoue que c'est peut-être

la plus délicieuse dont j'ai joui de ma vie : mais jugez les réflexions qu'elle m'a fournies. Toute ma vie jusqu'à présent s'est passée à prêcher, & dans plusieurs cathédrales. Que j'ai été humilié ! oui, je donnerois tous mes sermons pour ce que ce cher curé a dit en un quart d'heure.

Oh ! monsieur, si tous les curés débutoient de cette façon & apportoitent ces sentimens vers le peuple auquel ils sont envoyés !... Je ne doute pas que le résultat pour celui-ci ne soit des plus heureux. J'ai tout lieu de le présumer. Le cœur pris, le reste va bien aisément. (a)

(a) Aux vues diverses sur les curés & les fonctions pastorales (15 Avril 1788, p. 548 & autres *ibid.*) j'ajouterai ce portrait du curé de campagne que le philosophe d'Alembert n'a pas fait difficulté de répéter d'après l'abbé de Boismonst & de placer dans ses académiques diatribes. „ Transportons-nous dans les campagnes, voyons la misère dans son domaine ; qu'appercevons-nous dans ces hameaux confusément épars ? Une solitude morne, une nature triste & languissante, des toits délabrés, des maisons, de boue, où la lumière semble ne pénétrer qu'à regret ; partout la disette & le besoin sous les formes les plus hideuses & les plus dégoûtantes ,....

„ Ah ! du moins, dans ces temples rustiques, décorés par la seule présence de la divinité qui les remplit, ces cœurs désolés trouvent des frères, des malheureux qui leur ressemblent... Que dis-je ? ils trouvent plus ; ils y trouvent un pere. Ce pasteur sur lequel la politique ne daigne pas abaisser ses regards, ce ministre relégué dans la pousière & l'obscurité des campagnes, voilà l'homme de Dieu qui les éclaire, & l'homme de l'état qui les calme. Simple comme eux, pauvre avec eux, parce que son nécessaire même devient leur patrimoine, il les élève au-dessus de l'empire du tems, pour ne leur laisser ni le

Ceux qui regardent le théâtre comme une école de vertu, ne feront pas du tout con-

desir de ses trompeuses promesses, ni le regret de ses fragiles félicités : à sa voix d'autres cieus, d'autres trésors s'ouvrent pour eux; à sa voix ils courent en foule aux pieds de ce Dieu qui compte leurs larmes, ce Dieu leur éternel héritage, qui doit les venger de cette exhérédation civile à laquelle une providence qu'on doit leur apprendre à bénir, les a voués. Les subfides, les impôts, les loix fiscales, les élémens même fatiguent leur triste existence; dociles à cette voix paternelle qui les rassemble, les ramène, ils tolèrent, ils supportent, ils oublient tout : je ne fais quelle onction céleste s'échappe de nos tabernacles; le sentiment toujours actif de cette autre vie qui les attend, adoucit toutes les amertumes de la vie présente. Ah! la foi n'a point de malheureux! ces mystères de miséricorde dont on les enveloppe, ces ombres, ces figures, ce traité de paix & de protection qui se renouvelle dans la prière publique entre le ciel & la terre; tout les remue, tout les attendrit dans nos temples; ils gémissent, mais ils espèrent, & ils en sortent consolés. „

„ Ce n'est pas tout, garant des promesses divines, ce pasteur, cet ange tutélaire les réalise en quelque sorte en cette vie, par les secours, par les soins les plus généreux, les plus constans. Je dis les soins, & peut-être, hommes superbes, n'avez-vous jamais compris la force & l'étendue de cette expression. Peignez-vous les ravages d'un mal épidémique, ou plutôt placez-vous dans ces cabanes infectes, habitées par la mort seule, incertaine sur le choix de ses victimes. Hélas! l'objet le moins affreux qui frappe vos regards, est le mourant lui-même : épouse, enfans, tout ce qui l'environne semble être sorti du cercueil pour y rentrer pêle-mêle avec lui.... Si l'horreur du dernier moment est si pénétrante au milieu des pompes de la vanité, sous le dais de l'opulence, qui couvrent en-

tens de la lettre suivante , publiée dans le n. 266 du *Journal de Paris*. Dans le tems où nous sommes , ces sortes de piéces sont remarquables , & doivent être regardées comme un hommage rendu à une impérieuse & subjugante vérité.

„ La comédie corrige-t-elle les mœurs ? Il y a long-tems qu'elle en a la prétention. L'ancienne devise des comédiens Italiens , *castigat ridendo mores* , est pour l'affirmative. La Mothe-Houdar étoit d'un avis contraire. Cette opinion me rappelle un fait qui vient à l'appui de celle de l'auteur d'*Inès*.

Il y a trente ans que Grandval remplissoit les principaux rôles sur le théâtre François. Comique , tragique , tout étoit de son ressort ; mais il excelloit dans les rôles de Petit-Maitre : il eut sur-tout un succès extraordinaire dans le *Méchant* de Greffet , & l'*Impertinent* de Desmahis.

core de son faste l'orgueilleuse proie que la mort lui arrache , quelle impression doit-elle produire dans des lieux où toutes les miseres & toutes les horreurs sont rassemblées ! voilà ce que bravent le zele & le courage pastoral. La nature , l'amitié , les ressources de l'art , le ministre de la religion remplace tout ; seul au milieu des gémissemens & des pleurs , livré lui-même à l'activité du poison qui dévore tout à ses yeux , il l'affoiblit ; il le détourne ; ce qu'il ne peut sauver , il le console , il le porte jusque dans le sein de Dieu ; nuls témoins , nuls spectateurs , rien ne le soutient , ni la gloire , ni le préjugé , ni l'amour de la renommée , ces grandes foibleffes de la nature auxquelles on doit tant de vertus. Son ame , ses principes , le ciel qui l'observe , voilà sa force & sa récompense. L'état , cet ingrat qu'il faut plaindre & servir , ne le connoît pas ; s'occupe-t il , hélas ! d'un citoyen utile qui n'a d'autre mérite que celui de vivre dans l'habitude d'un héroïsme ignoré ? „

Que croit-on qu'il en arriva ? Que tous les impertinens & les méchans n'osèrent plus se montrer ? Point du tout. Il engendra un essaim de copistes qui le prirent pour modèle. Il devint à la mode d'être impertinent & méchant à sa manière ; & cette sottise alla au point que j'ai vu plusieurs finges de cet acteur copier de lui jusqu'à un graffeyement insupportable dont on ne peut se faire une idée qu'en se rappelant

.... du saint Jeudi la bruyante crécelle.

L'homme se corrige difficilement. Un joueur qui, dans la misère où l'a réduit cette passion des gens qui n'aiment rien, a trouvé la plus cruelle & la plus directe des leçons, livre encore aux hazards du jeu les secours que son indigence arrache à la commisération.

Il n'y a qu'un exemple de correction opérée par la comédie. Le jargon affecté des précieuses tomba, dit-on, dans le mépris, après les représentations de la pièce de Molière. Cela peut être. Il est facile d'en deviner la cause. Molière avoit montré le ridicule & la sottise de ce jargon ; & tel consent à être compté parmi les hommes vicieux, qui ne veut pas être rangé dans la classe des fots. , *

* Div. réél.
I. Janv.
1787, p. 12.
— I. Fév.
1788, p.
161.

M O R T S.

Son Emin. le cardinal Boschi est mort à Rome dans la nuit du 6 Septembre. C'est le cardinal Zelada qui le remplace en qualité de grand-pénitencier.

M. Dupaty, président à mortier au parlement de Bordeaux, connu encore par ses mémoires en faveur des condamnés de Chaumont, & divers projets d'innovations en matière de jurisprudence criminelle, vient de mourir à Paris d'une fièvre putride & maligne.

NOUVELLES DIVERSES.

Le commodore Cosby doit commander la flotille Angloïse destinée à agir contre l'empereur de Maroc. Elle fera composée d'un vaisseau de 50 canons, de 3 frégates de 36 canons chacune, de 4 corvettes, de 2 brûlots, 4 barques canonières, & 6 cutters. Le principal objet de cet armement est de mettre à la raison ce souverain turbulent, en bloquant totalement ses ports dans la Méditerranée. — Il est parti de Berlin un lieutenant de pontonniers en extra-poste pour Magdebourg, avec l'ordre de faire transporter tous les pontons à Berlin. On dit que la Russie veut établir des magasins près de Dantzic; ce que la cour de Prusse ne permettra probablement pas. — La santé de l'empereur donne, dit-on, des inquiétudes plus sérieuses que ci-devant; on est fort impatient d'apprendre des nouvelles de S. M. — Le bruit se soutient que le grand-visir a des vues sur le camp de Semlin, & que c'est pour cette raison qu'il a repassé le Danube. Ce général Ottoman a fait le plus généreux accueil aux officiers & aux soldats qui ont défendu la caverne de Veterani, & a présenté 20 ducats au major Stein ainsi qu'au comte de Thun; ceux-ci ne les ont pas acceptés. — Par un édit du 23 Sept. les parlemens sont rétablis, les édits du 8 Mai supprimés, & les états-généraux convoqués pour le mois de Janvier prochain.



Le *Marteau* est le mot de la dernière énigme.

*D'*Un agréable port, & d'un pas diligent,
 Je cours sans me laisser dessus un ciel d'argent,
 Où par des nœuds subtils on me voit arrêtée :
 Je suis de la clarté la mobile maison,
 Jusqu'à ce que la nuit sur l'horison montée
 M'enferme sous le toit d'une tendre cloison.

*J'ai tout auprès de moi mon agréable sœur
 Qui me ressemble en âge, en graces, en douceur ;
 Son amant est le mien, nous avons mêmes armes,
 Sa puissance est par-tout égale à mon pouvoir ;
 Pour les mêmes desseins nous accordons nos charmes,
 Mais par un sort cruel nous ne nous saurions voir.*

T A B L E.

TURQUIE.	{ Constantinople.	193
	{ Tanger.	194
RUSSIE.	{ Pétersbourg.	196
POLOGNE.	{ Varsovie.	ibid.
PORTUGAL.	{ Lisbonne.	197
SUEDE.	{ Stockholm.	198
DANEMARCK.	{ Coppenhague.	202
	{ Rome.	203
ITALIE.	{ Naples.	204
	{ Venise.	205
ANGLETERRE.	{ Londres.	206
	{ Vienne.	207
ALLEMAGNE.	{ Berlin.	212
	{ Francfort.	216
	{ Ratisbonne.	217
	{ La Haye.	220
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	222
	{ Louvain.	ibid.
FRANCE.	{ Paris.	223
Morts.		239